



COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME



Strasbourg, le 10 avril 2013

CommDH(2013)5

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2012

**de Nils Muižnieks,
Commissaire aux droits de l'homme
du Conseil de l'Europe**

Présenté au Comité des Ministres
et à l'Assemblée parlementaire

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos du Commissaire	3
1. Visites dans les pays	6
1.1 Introduction	6
1.2 Visites	6
2. Activités thématiques	16
2.1 Introduction	16
2.2 Conséquences, pour les droits de l'homme, de la crise économique et des mesures d'austérité	17
2.3 Liberté d'expression et liberté des médias, et plus particulièrement la question de la liberté d'internet et des droits de l'homme	19
2.4 Droits de l'homme des Roms	20
2.5 Droits de l'homme des personnes LGBTI	21
2.6 Droits de l'homme des personnes handicapées	22
3. Défenseurs des droits de l'homme	23
3.1 Table ronde sur la justice d'après-guerre et l'instauration d'une paix durable dans l'ex-Yougoslavie	24
3.2 Table ronde des défenseurs des droits de l'homme sur la protection des droits des migrants en Europe	24
3.3 Autres événements et activités	25
4. Coopération avec les structures nationales des droits de l'homme	26
5. Coopération avec des organisations européennes et internationales	27
5.1 Union européenne	27
5.2 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	27
5.3 Nations Unies	28
6. Activités de Communication et d'information	29
7. Personnel et budget	29
Annexe 1	31
Résumé des activités du 1 ^{er} janvier au 30 mars 2012	31
Annexe 2	35
Liste des activités du Bureau en 2012	35
A. Visites et rapports	35
B. Documents thématiques, Avis, Recommandations et autres publications	37
C. Événements organisés par le Bureau du Commissaire	38
D. Événements auxquels ont participé le Commissaire ou son Bureau	38

Avant-propos du Commissaire

Le premier rapport annuel de mon mandat concerne les neuf mois pendant lesquels j'ai exercé la fonction de Commissaire en 2012 ; il comporte aussi une annexe qui rend compte des activités menées de janvier à mars 2012 par mon prédécesseur, Thomas Hammarberg. Je lui suis infiniment reconnaissant de m'avoir légué un bureau bien géré, doté d'une équipe motivée et professionnelle. Je remercie tout particulièrement M. Hammarberg d'avoir préparé la transition de manière aussi élégante et de m'avoir ainsi permis de me sentir immédiatement chez moi et de me mettre au travail sans tarder.

Depuis avril 2012, j'ai effectué des visites dans 11 pays ; elles étaient axées sur des questions de droits de l'homme qui nécessitaient une attention particulière. Des constatations que j'ai pu faire sur le terrain, ainsi que de mes entretiens avec des autorités et des responsables politiques et de mes rencontres avec des représentants d'ONG, il ressort que la situation des droits de l'homme est complexe et inquiétante. Certains problèmes s'observent dans un seul pays, mais d'autres sont partagés par beaucoup de nos Etats membres : discrimination ; violence raciste et antitsiganisme ; rejet des migrants ; vulnérabilité accrue des enfants ; exclusion des personnes handicapées ; restrictions de la liberté d'expression ; et inefficacité des systèmes judiciaires nationaux.

A ces problèmes persistants s'ajoutent les mesures d'austérité, qui créent des tensions supplémentaires et mettent en relief l'interdépendance des différents droits de l'homme. Les groupes vulnérables (dont les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées à faibles revenus) souffrent souvent de manière disproportionnée de ces mesures d'austérité, qui menacent l'acquis d'après-guerre en matière de droits sociaux et économiques dans son ensemble. La crise économique porte cependant aussi atteinte aux droits civils et politiques : accès à la justice, conditions de détention, dispositions concernant les migrants et des minorités, et relations entre la police et la population. Dans de nombreux pays, les principales institutions de protection des droits de l'homme, comme les cours, les Ombudsmans et les structures nationales des droits de l'homme, sont affaiblies par des réductions budgétaires excessives.

Nous devons repenser notre manière de lutter contre la crise, en plaçant les droits de l'homme au centre de nos efforts destinés à assainir durablement nos finances publiques.

Le sentiment d'incertitude généré par la crise économique et les conséquences des mesures d'austérité représentent aussi un terreau fertile pour les mouvements xénophobes et racistes, ainsi que pour les tendances antidémocratiques. Des partis populistes et des groupes nationalistes et extrémistes exploitent les frustrations et les peurs de la population à des fins électorales.

Les minorités, en particulier les Roms, sont de plus en plus exposées à la discrimination, au racisme et à l'intolérance. L'on observe aussi des formes de discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Certains de nos Etats membres ont ainsi adopté des mesures législatives limitant la liberté d'expression et d'association des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, ce qui marque un retour en arrière inquiétant vers une époque révolue où les homosexuels étaient traités comme des criminels.

Les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile connaissent aussi des temps difficiles dans l'Europe d'aujourd'hui, car ils font souvent l'objet de politiques davantage guidées par des préoccupations sécuritaires que par des principes humanitaires. Certains pays continuent à considérer ces personnes comme des délinquants et à les enfermer durant des périodes excessivement longues dans des centres de type carcéral. Même celles qui ont obtenu le statut de réfugié peinent à trouver leur place dans la société et restent dans une situation précaire, faute de mécanismes d'intégration efficaces.

Les droits de l'enfant sont aussi menacés. La pauvreté des enfants se développe, ce qui entraîne un risque de résurgence du travail des enfants. A cela s'ajoute que, dans certains Etats membres du Conseil

de l'Europe, nombre d'enfants naissent et grandissent apatrides et sont, dans les faits, privés du « droit à avoir des droits ». Dans de nombreux pays, les expulsions forcées de Roms ont de très graves conséquences pour les enfants, qui doivent interrompre leur scolarité, perdent leurs amis et sont complètement traumatisés. Ce sont quelques-unes des raisons pour lesquelles je considère les droits de l'enfant comme une priorité.

Les conditions de vie des personnes handicapées laissent généralement beaucoup à désirer. Des milliers d'entre elles sont mises à l'écart dans des institutions vétustes, la ségrégation scolaire touche encore de nombreux enfants handicapés et la discrimination reste répandue sur le marché du travail. Or, le degré de développement d'une société démocratique dépend aussi de la manière dont elle accueille et intègre les personnes handicapées.

La situation de la liberté d'expression est également préoccupante. Tant que, dans certains de nos Etats membres, des journalistes et des militants des droits de l'homme risquent d'être tués ou emprisonnés pour avoir simplement fait leur travail, nous ne pouvons pas considérer nos démocraties comme sûres. Il y a plusieurs pays où la diffamation reste une infraction pénale. De telles mesures ne sont pas compatibles avec les droits de l'homme.

Internet n'est pas épargné par les tentatives de contrôle excessif. Il convient de veiller tout particulièrement à ce qu'Internet reste un espace ouvert où s'exerce librement le droit de recevoir et de communiquer des informations. Il est également nécessaire de mieux protéger les données et la vie privée : en effet, les gouvernements et les entreprises collectent de grandes quantités d'informations sur chacun d'entre nous, sans que nous ayons de réelle possibilité de contrôler l'accès à ces informations et leur utilisation.

Enfin, le dysfonctionnement du système judiciaire dans certains de nos Etats membres, notamment dans les Etats d'où émanent la plupart des affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme, met gravement en danger la prééminence du droit. J'ai fait du traitement de ces difficultés l'une de mes priorités, afin d'aider les Etats membres à remédier aux causes structurelles du dysfonctionnement. Un problème connexe est l'exécution beaucoup trop lente des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Ainsi, plusieurs Etats n'ont toujours pas mis en œuvre des décisions rendues il y a des années. En choisissant de ne pas tenir compte de certains arrêts, ils remettent en cause notre système de protection des droits de l'homme, mais aussi l'essence même des valeurs européennes sur lesquelles se fonde notre Organisation.

La description que je viens de faire de la situation n'est guère rassurante et ne laisse rien présager de bon pour l'avenir. L'on observe cependant aussi des évolutions positives et des expériences encourageantes. Permettez-moi d'en citer quelques-unes, qui sont une première réponse concrète aux menaces et aux défis actuels.

Par exemple, les Etats européens sont de plus en plus nombreux à adopter et à mettre en œuvre des plans d'action pour les droits de l'homme, ainsi que des stratégies d'intégration des Roms et des personnes handicapées, en appliquant souvent une procédure participative. En outre, le dialogue se renforce entre la société civile, les gouvernements et les organisations internationales, tandis que les droits de l'homme trouvent progressivement leur place parmi les préoccupations politiques. Mais ce qui me donne le plus d'espoir, c'est l'action menée par tous ces défenseurs des droits de l'homme et militants d'ONG qui luttent courageusement, partout en Europe. Ils sont motivés, désintéressés et animés du désir d'améliorer la vie des gens. La défense des droits de l'homme n'a d'ailleurs pas d'autre but, en définitive, que de rendre la vie meilleure.

J'ai la ferme intention d'y contribuer, en continuant à traiter les défaillances structurelles dans les Etats membres, en donnant des conseils sur la manière d'établir, aux niveaux national et local, des politiques centrées sur les droits de l'homme et en dénonçant les menaces qui pèsent sur les droits de l'homme, notamment sur les droits des personnes qui n'ont aucun moyen de se faire entendre.

Strasbourg, le 10 avril 2013

A handwritten signature in blue ink, reading "Nils Muijzer", followed by a horizontal line extending to the right.

1. Visites dans les pays

1.1 Introduction

Dès le début de son mandat, au mois d'avril, et tout au long de l'année 2012, le Commissaire Muižnieks s'est appuyé sur les visites de pays qui constituent un outil important pour mener un dialogue permanent et constructif avec les Etats membres.

Au cours de ses visites de pays, le Commissaire a abordé les problèmes spécifiques du domaine des droits de l'homme qui, de son point de vue, appellent une attention particulière; il a également assuré le suivi du travail de ses prédécesseurs. Les visites ont notamment porté sur l'impact des mesures d'austérité sur la protection des droits de l'homme, l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux, la lutte contre les discriminations et les violences raciales et autres, la protection des droits de l'homme des immigrés, des Roms et des Gens du voyage, la liberté d'expression et l'existence et l'efficacité des structures nationales des droits de l'homme. Les rapports et les autres documents que le Commissaire a publiés à l'issue de ces visites fournissent à la fois une analyse des problèmes de droits de l'homme sélectionnés et des recommandations détaillées aux Etats membres sur les moyens envisageables pour améliorer la situation. Dans le cadre de son dialogue avec les autorités nationales, le Commissaire leur adresse, dans certains cas, une lettre où il décrit ses préoccupations et fournit des conseils sur des points spécifiques. Tous ces documents et les réponses des autorités sont publiés sur le site Internet du Commissaire et sont largement diffusés auprès des décideurs politiques, des ONG et des médias.

Ce chapitre fait la synthèse des visites effectuées en 2012 par le Commissaire et des résultats obtenus.

1.2 Visites

Visite au Portugal

Le Commissaire s'est rendu au Portugal du 7 au 9 mai. Il s'est surtout intéressé aux répercussions de la crise économique et des mesures d'austérité budgétaire sur les droits de l'homme, et notamment sur certains des groupes sociaux les plus vulnérables: les enfants, les personnes âgées et les Roms.

Dans le cadre de ses entretiens avec les autorités, le Commissaire a rencontré le ministre de la Solidarité et de la Sécurité sociale, M. Pedro Mota Soares, la ministre de la Justice, Mme Paula Teixeira da Cruz, et le secrétaire d'Etat adjoint, chargé des affaires européennes, M. Miguel Morais Leitão. Il s'est aussi entretenu avec le Médiateur portugais, M. Alfredo José de Sousa, avec le président de la Commission nationale pour la protection des enfants et des jeunes en danger, M. Armando Leandro, et le secrétaire exécutif de cette commission, M. Ricardo Carvalho, et avec la Haut-Commissaire pour l'immigration et le dialogue interculturel, Mme Rosário Farmhouse. Il a aussi rencontré des représentants de syndicats et d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine des droits de l'homme. Le Commissaire s'est en outre rendu dans les locaux d'une ONG d'aide à l'enfance (Instituto de Apoio à Criança, IAC) à Lisbonne, où est mené un programme de protection des enfants des rues.

A l'issue de sa visite le Commissaire a publié, le 10 juillet, un rapport où il a recommandé que le gouvernement intensifie ses efforts d'atténuation des retombées négatives de la crise financière, notamment sur les enfants, les personnes âgées et les Roms, qui sont un des groupes sociaux les plus durement frappés par les mesures d'austérité budgétaire mises en œuvre au Portugal.

Le rapport notait que la pauvreté des enfants se développait au Portugal sous l'effet combiné de la hausse du chômage et de la baisse des revenus de nombreuses familles portugaises. Le Commissaire mettait en garde contre cette situation qui, dans un contexte déjà marqué par un taux d'abandon scolaire qui se maintient à des niveaux élevés et par des restrictions budgétaires dans l'éducation, risquait fortement de conduire à la résurgence du travail des enfants, surtout dans l'économie informelle et dans l'agriculture. Il invitait les autorités à être particulièrement vigilantes et à veiller à ce que se poursuivent les programmes de prévention du travail des enfants.

Les personnes âgées ont également souffert des mesures d'austérité budgétaire, tandis que les violences à leur égard augmentent, y compris au sein de la famille. Le Commissaire a appelé les autorités à renforcer les mesures destinées à atténuer l'impact des mesures d'austérité sur les personnes âgées, qui ont besoin d'être mieux protégées et doivent pouvoir mener une vie décente et jouer un rôle actif dans la société.

S'agissant des Roms, le Commissaire a exhorté les autorités à améliorer considérablement leurs conditions de logement, à garantir à tous les enfants roms l'égalité d'accès à une éducation de qualité et à éradiquer toutes les formes d'antitsiganisme dans la société. Il a également invité les autorités à approuver et à mettre en œuvre, en étroite collaboration avec les représentants des Roms, la stratégie nationale pour l'intégration des communautés roms adoptée en janvier 2012.

Enfin, le Commissaire a invité les autorités portugaises à continuer d'apporter le soutien nécessaire aux structures nationales des droits de l'homme indépendantes et aux organisations non gouvernementales œuvrant en faveur des droits de l'homme.

Outre le rapport, le Commissaire a rendu publique une lettre adressée au ministre de la Justice du Portugal, Mme Paula Teixeira da Cruz, concernant le problème de la durée excessive des procédures judiciaires et la nécessité de renforcer les mesures de lutte contre la discrimination et de s'employer à éradiquer les abus et la violence à l'encontre des personnes âgées. Le Commissaire a salué l'engagement du ministre de la Justice en faveur de la résolution effective de ces problèmes et de la ratification du Protocole n° 12 à la Convention européenne des droits de l'homme, qui prévoit l'interdiction générale de la discrimination.

Visite en Autriche

Le Commissaire s'est rendu en Autriche du 4 au 6 juin. Il s'est essentiellement intéressé au système national de protection et de promotion des droits de l'homme des groupes vulnérables, en particulier des demandeurs d'asile, des personnes handicapées, des femmes et des personnes âgées.

Le Commissaire a rencontré des représentants des autorités nationales, dont le ministre fédéral du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs, M. Rudolf Hundstorfer, la ministre fédérale de la Condition féminine et du Service public, Mme Gabriele Heinisch-Hosek, le secrétaire d'Etat au ministère fédéral des Affaires européennes et internationales, M. Wolfgang Waldner, et le secrétaire d'Etat à la chancellerie fédérale, M. Josef Ostermayer. Le Commissaire a aussi rencontré des instances nationales de défense des droits de l'homme, à savoir le bureau du Médiateur autrichien et un représentant du conseil consultatif des droits de l'homme, le médiateur autrichien pour l'égalité de traitement, des membres de la commission fédérale pour l'égalité de traitement et le personnel du bureau de l'Ombudsman fédéral pour les personnes handicapées, ainsi que des représentants de la société civile. Le Commissaire s'est en outre rendu dans le centre d'accueil fédéral " Est " de Traiskirchen, où il a rencontré des demandeurs d'asile, dont des mineurs non accompagnés, des familles et des mères seules. A l'issue de la visite, le Commissaire s'est entretenu avec des patients âgés et des membres du personnel du centre sociomédical interdisciplinaire « Baumgartner Höhe » (hôpital et résidence médicalisée Otto Wagner), à Vienne.

Le 11 septembre, le Commissaire a publié un rapport sur sa visite. Il a salué le système solide de protection et de promotion des droits de l'homme dont s'est dotée l'Autriche, ainsi que le renforcement du bureau du Médiateur autrichien, dans le contexte de la ratification du protocole facultatif OP-CAT par ce pays. Le Commissaire a toutefois noté l'important morcellement qui caractérise le cadre juridique et institutionnel de lutte contre la discrimination, et a demandé à l'Autriche de se fixer pour priorité d'assurer le même niveau de protection contre toutes les formes de discrimination.

Notant la relative complexité du système d'asile, le Commissaire a recommandé d'améliorer la transparence et la sécurité juridique. Il a aussi encouragé les autorités autrichiennes à faciliter l'accès des demandeurs d'asile au marché du travail, à continuer de développer le système d'assistance juridique

gratuite et à réexaminer les conditions de vie matérielle dans les structures où sont placées les personnes en attente d'expulsion. Dans le cas d'enfants non accompagnés ou séparés qui demandent l'asile, le Commissaire a appelé les autorités à veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit dûment pris en compte, notamment en désignant un tuteur pour toute la durée du séjour de ces enfants en Autriche.

Le Commissaire s'est réjoui qu'un plan national d'action pour les personnes handicapées soit en cours d'élaboration et offre la possibilité d'améliorer la consultation et la pleine participation de ces personnes dans les processus décisionnels. Le Commissaire a souligné la nécessité de veiller à ce que tous les Länder adoptent les normes pertinentes dans tous les domaines couverts par le plan d'action, y compris en matière d'éducation intégratrice, de vie indépendante, d'accès à l'environnement bâti et d'aide à la prise de décisions pour les personnes ayant des déficiences intellectuelles ou psychosociales.

Le Commissaire a noté que, malgré les mesures prises pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes, les progrès semblaient plutôt lents, notamment en matière de réduction de l'écart de rémunération - le manque de structures de garde d'enfants adaptées et la persistance des clichés sexistes jouant un rôle significatif. Il s'est réjoui de l'adoption de mesures pour combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui devraient être complétées par une ratification rapide de la Convention d'Istanbul et par des améliorations dans la collecte des données statistiques pertinentes. Le Commissaire a aussi appelé les autorités à renforcer le dispositif d'identification des victimes de la traite, y compris dans le cadre des procédures d'asile et d'expulsion.

Vu le vieillissement démographique de la société autrichienne, le Commissaire s'est réjoui du renforcement des mécanismes destinés à garantir la consultation et la participation des personnes âgées et a recommandé qu'une attention particulière soit accordée à la vulnérabilité des personnes âgées ayant besoin de services et de soins, en institution ou à domicile.

Visite en Finlande

Le Commissaire s'est rendu en Finlande du 11 au 13 juin pour aborder des questions relatives au travail systématique de mise en œuvre des droits de l'homme, de la lutte contre la discrimination et de la réforme de la législation relative à l'égalité de traitement, et des droits de l'homme du peuple indigène lapon.

Au cours de la visite, le Commissaire a dialogué avec le Président de la république de Finlande, M. Sauli Niinistö; le ministre des Affaires étrangères, M. Erkki Tuomioja; la ministre de la Justice, Mme Anna-Maja Henriksson, et la ministre des Services sanitaires et sociaux, Mme Maria Guzenina-Richardson; le Secrétaire d'Etat du Ministre du travail, M. Janne Metsämäki; la Secrétaire permanente du Ministère de l'Agriculture et des forêts, Mme Jaana Husu-Kallio; et le Directeur général de l'Organisme national de surveillance de l'aide sociale et de la santé, Mme Marja-Liisa Partanen. Il a également rencontré le Médiateur parlementaire, M. Petri Jääskeläinen; le vice-chancelier de la Justice, M. Mikko Puumalainen; la Médiatrice pour les minorités, Mme Eva Biaudet; la Directrice du centre des droits de l'homme, Mme Sirpa Rautio; et la Médiatrice adjointe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Mme Anja Nummijärvi; il s'est aussi entretenu avec le Président du Parlement sami, M. Klemetti Näkkäljärvi, des membres du Parlement finlandais et des représentants de la société civile. Le Commissaire a aussi visité la résidence pour personnes âgées Leevi, à Helsinki.

A l'issue de la visite, le 25 septembre, le Commissaire a publié un rapport où il a salué les dispositions prises récemment par la Finlande pour systématiser la mise en œuvre des droits de l'homme, notamment l'adoption du premier plan d'action national sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales (2012-2013). Un réseau gouvernemental de personnes de contact désignées dans les différents ministères assure le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action. La société civile, les syndicats et les collectivités locales sont également associés à l'exercice de suivi. Au printemps 2012, deux nouvelles structures indépendantes sont venues compléter l'architecture des droits de l'homme en Finlande: un centre pour les droits de l'homme et une délégation aux droits de l'homme, qui, d'un point de vue administratif, sont tous deux rattachés au bureau du Médiateur parlementaire. Le Commissaire a déploré que l'élaboration

du plan d'action n'ait pas été coordonnée avec la procédure budgétaire, ce qui aurait permis de garantir le financement des mesures envisagées. De plus, les ressources allouées au centre pour les droits de l'homme sont insuffisantes, compte tenu de l'étendue des tâches confiées à cette institution. Il est essentiel d'assurer une bonne communication entre les nouveaux réseaux d'acteurs des droits de l'homme, pour que ceux-ci puissent donner toute leur mesure.

Le Commissaire a observé que la Finlande a beaucoup progressé sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment pour ce qui est de la participation politique. Cela dit, la rémunération des femmes reste inférieure de 17,9 % à celle des hommes et la violence à l'encontre des femmes est un problème qui requiert la plus grande attention. La réussite de l'actuel plan d'action visant à réduire cette violence passe par l'allocation de ressources supplémentaires et par la coordination des différentes mesures qu'il prévoit. Il faudrait accorder la priorité à la création de centres d'hébergement d'urgence, qui sont en nombre insuffisant. En outre, le Commissaire a appelé la Finlande à ratifier sans tarder la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Le Commissaire s'est dit particulièrement préoccupé par la diffusion de propos racistes, parfois tenus par des responsables politiques, et par la marginalisation extrême des jeunes Somaliens. Procureurs et juges devraient traiter avec toute la diligence voulue les cas d'incitation à la haine à motivation raciale. Une politique nationale en faveur des Roms est déjà mise en œuvre, mais il serait souhaitable d'y associer plus étroitement les Roms eux-mêmes. De manière analogue, il faudrait établir des mécanismes spécifiques permettant aux autorités de consulter les russophones et les Somaliens, en vue d'identifier les problèmes et de les résoudre.

Le Commissaire s'est réjoui du projet de désinstitutionalisation des personnes ayant des déficiences intellectuelles. Il a encouragé la Finlande à ratifier rapidement la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et souligné l'importance de faire participer les personnes handicapées à sa mise en œuvre. La future loi sur les services de soins aux personnes âgées devra répondre à la nécessité de proposer des services abordables et d'un bon niveau sur l'ensemble du territoire national. Deux aspects requièrent une attention particulière: l'encadrement des services à domicile et la vulnérabilité des personnes âgées face aux abus, y compris de la part de proches.

Notant avec satisfaction l'interdiction explicite des crimes de haine à caractère homophobe inscrite dans le Code pénal finlandais, le Commissaire a exhorté les autorités à étendre le champ d'application de cette disposition pour qu'elle couvre également les infractions motivées par la haine à l'encontre des personnes transsexuelles. Les autorités finlandaises devraient s'employer en priorité à améliorer la protection des personnes transsexuelles ou bisexuelles. La stérilité et l'absence de liens matrimoniaux ne devraient plus être des conditions préalables à la reconnaissance officielle d'un changement de sexe.

Il a relevé les aspects positifs de la réforme de la législation nationale relative à l'égalité de traitement, dont l'extension de son champ d'application à tous les motifs et domaines de discrimination, et le renforcement des garanties juridiques, des sanctions et des organismes de promotion de l'égalité, afin d'assurer un niveau de protection similaire à toutes les personnes. Le système de protection proposé reste cependant complexe d'un point de vue institutionnel, notamment dans le domaine de l'emploi. Le Commissaire a souligné l'importance de veiller à ce que toutes les victimes de discrimination bénéficient des mesures de protection et a recommandé d'éviter un morcellement inutile des organismes de promotion de l'égalité.

Le Commissaire a aussi exhorté la Finlande à reconnaître les droits fonciers des Samis et leur droit de perpétuer leur tradition d'élevage de rennes, et à ratifier la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail, consacrée aux droits des peuples indigènes. Des représentants samis devraient être associés au processus de ratification. Les négociations en cours concernant la convention nordique sami mettent en évidence la dimension interétatique de la question sami et peuvent révéler des pratiques positives et des possibilités d'harmoniser les approches.

Le 30 novembre, le Centre finlandais des droits de l'homme et le ministère finlandais des Affaires étrangères ont organisé à Helsinki un séminaire consacré à la discussion des constats et des recommandations figurant dans le rapport du Commissaire. Une attention particulière a été accordée à la mise en œuvre du plan d'action national pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales, à la réforme de la législation relative à l'égalité de traitement, et à la ratification de la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les droits des peuples indigènes. Le ministre des Affaires étrangères, M. Erkki Tuomioja, a pris la parole lors de ce séminaire, auquel ont participé 170 représentants des pouvoirs publics, des structures nationales des droits de l'homme, de la société civile et de l'OIT. Le Bureau du Commissaire a présenté les conclusions du rapport lors du séminaire.

Visite en Italie

Le Commissaire s'est rendu en Italie du 3 au 6 juillet en s'intéressant plus particulièrement à la durée excessive des procédures judiciaires et aux droits de l'homme des Roms et Tsiganes et des immigrés, y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Au cours de cette visite, le Commissaire a rencontré des représentants des autorités italiennes, et notamment la ministre de la Justice, Mme Paola Severino, la ministre de l'Intérieur, Mme Annamaria Cancellieri et le président de la Commission extraordinaire pour la protection et la promotion des droits de l'homme du Sénat italien, M. Pietro Marcenaro. Le Commissaire a aussi rencontré le Premier Président de la Cour de cassation, M. Ernesto Lupo, et le Vice-Président du Conseil supérieur de la magistrature, M. Michele Vietti. En outre, le Commissaire a eu des entretiens avec des représentants du Bureau national de lutte contre la discrimination raciale (UNAR), d'associations professionnelles de magistrats et d'avocats, ainsi que d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la protection des droits de l'homme. Lors de son séjour à Rome, le Commissaire s'est rendu dans le centre d'identification et d'expulsion (CIE) de Ponte Galeria, dans les camps roms de Salone et de Salviati II, ainsi que dans un bâtiment universitaire désaffecté situé dans la banlieue sud-est de la ville, où habitent des réfugiés et d'autres personnes bénéficiant d'une protection internationale.

Cette visite a été suivie d'un rapport que le Commissaire a publié le 7 septembre. Concernant la durée excessive des procédures judiciaires, un des problèmes de droits de l'homme les plus persistants auquel le système de la CEDH ait eu à faire face, le Commissaire en a évoqué les causes sous-jacentes en Italie, dont les nombreux facteurs qui contribuent au volume excessif des affaires portées devant les tribunaux, les problèmes de procédure et ceux qui relèvent de la gestion des tribunaux et du rôle des avocats. Constatant que les réformes passées n'avaient pas permis de résoudre le problème, parce qu'elles étaient fragmentaires, n'étaient pas fondées sur des données probantes ou n'avaient pas bénéficié de la pleine collaboration de tous les acteurs concernés, le Commissaire a invité à consentir un effort concerté auquel participeraient le ministère de la Justice et le Conseil supérieur de la magistrature, ainsi que les juges, les procureurs et les avocats afin de parvenir au changement de culture judiciaire qui s'impose, et sans lequel le problème est voué à persister. Il encourage en particulier les autorités italiennes à accorder davantage d'attention à l'organisation et à la gestion des tribunaux et des juges, conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe, en s'inspirant de l'exemple concluant du tribunal de première instance de Turin. Le Commissaire s'est également déclaré préoccupé par le dysfonctionnement du recours interne actuellement ouvert contre la durée excessive des procédures, et a appelé les autorités italiennes à verser sans tarder les indemnisations déjà accordées par les juridictions internes tout en complétant ce recours compensatoire par un mécanisme permettant d'accélérer la procédure.

S'agissant des Roms et des Tsiganes, le Commissaire a certes salué l'adoption de la première stratégie nationale de l'Italie pour l'inclusion des Roms et des Tsiganes, mais s'est déclaré préoccupé par la tendance contradictoire consistant à maintenir des pratiques associées au décret « Urgence Nomades » (comme les expulsions forcées et la construction de camps où Roms et Tsiganes sont séparés du reste de la population), ainsi que par la réduction drastique des ressources allouées à l'organisme national chargé de coordonner la mise en œuvre de la stratégie. La prévalence de l'antitsiganisme dans le discours politique et dans les médias, qui encourage les crimes de haine et autres violences à l'encontre des Roms et des Tsiganes, est une autre de ses préoccupations. Dès lors, le Commissaire a exhorté les

autorités italiennes à redoubler d'efforts pour combattre le discours de haine et la violence. Il a aussi encouragé les autorités italiennes à résoudre le problème persistant de l'apatridie de fait qui affecte de nombreux Roms et Tsiganes en Italie, en exprimant l'espoir que les mesures annoncées dans la stratégie nationale correspondante permettront d'obtenir des résultats satisfaisants.

Concernant la protection des droits de l'homme des migrants, notamment des demandeurs d'asile, le Commissaire s'est réjoui des déclarations politiques à haut niveau annonçant que l'Italie renonce aux renvois vers la Libye, conformément à l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire *Hirsi Jamaa*. Il craint toutefois que des problèmes similaires ne surviennent avec l'application des accords de réadmission conclus avec l'Égypte et la Tunisie, et avec les refoulements automatiques d'immigrés vers la Grèce. Le Commissaire a formulé un certain nombre de recommandations visant à remédier aux insuffisances du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile en Italie, qui sont aggravées par le morcellement de ce dispositif et par l'augmentation des besoins consécutive aux événements en Afrique du Nord. Il s'est également déclaré préoccupé par le fait que nombre de personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou bénéficiant d'une autre forme de protection internationale vivent dans un grand dénuement et sont reléguées à la marge de la société, évoquant notamment sa visite susmentionnée dans le bâtiment universitaire désaffecté où vivent certaines de ces personnes. Il en a conclu que les causes de ce problème sont un cadre d'intégration quasi inexistant pour ces personnes, la discrimination sur le marché du travail et les nombreux obstacles administratifs qui entravent l'exercice de leurs droits. Enfin, le Commissaire a encouragé les autorités italiennes à améliorer les conditions dans les centres d'identification et d'expulsion (CIE), conçus pour une période maximale de rétention de 2 mois qui a progressivement été portée à 18 mois sans que les aménagements nécessaires n'aient été consentis.

Mission en Albanie

Le Commissaire s'est rendu en Albanie du 4 au 6 septembre afin de participer à « l'hommage de la jeunesse européenne aux personnes qui ont sauvé l'honneur de l'humanité pendant l'Holocauste », organisé par la présidence albanaise du Comité des Ministres. Dans son discours, le Commissaire a souligné que certains schémas de pensée qui ont sous-tendu la Shoah n'ont pas disparu - les idées raciales, les théories du complot, la tendance à rechercher des boucs émissaires et à déshumaniser l'« autre ». On les retrouve non seulement chez les extrémistes politiques mais aussi dans la société en général, où ils gagnent du terrain. Le Commissaire a affirmé que nous avons le devoir de ne pas oublier le passé et de rester vigilants afin de bâtir des sociétés qui ne cèdent pas aux sirènes des idéologies racistes et totalitaires.

Au cours de cette visite, le Commissaire a également participé à une série de réunions portant sur des questions de droits de l'homme liées au rapport spécial de son prédécesseur sur les événements du 21 janvier 2011, de l'administration de la justice et des mesures de lutte contre la discrimination. Le Commissaire a rencontré le Premier ministre, M. Sali Berisha, le ministre de la Justice, M. Eduard Halimi, le ministre de l'Intérieur, M. Flamur Noka, le ministre du Travail, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, M. Spiro Ksera et la Procureure générale, Mme Ina Rama. Il s'est également entretenu avec le Médiateur, M. Igli Totozani et avec la Commissaire à la protection contre la discrimination, Mme Irma Baraku. Il a en outre eu des réunions avec des représentants de la société civile.

Suite à sa mission, le Commissaire a envoyé une lettre au ministre de la Justice de l'Albanie, M. Eduard Halimi, concernant l'accès à la justice dans son pays. La lettre a été publiée le 6 novembre. Le Commissaire a invité les autorités albanaises à revoir et à améliorer le système national d'assistance juridique en se basant sur les normes du Conseil de l'Europe. Tout en saluant les mesures législatives adoptées par les autorités pour rendre le système d'assistance judiciaire conforme aux normes du Conseil de l'Europe en la matière, le Commissaire a estimé que certains défauts semblaient persister. Il s'est dit préoccupé par la faible proportion de demandes d'assistance juridique gratuite validées par la Commission nationale d'assistance juridique. Il a souligné la nécessité de simplifier la procédure que doivent suivre, pour obtenir cette aide, les personnes non prises en charge par le système social afin que ces dernières puissent exercer pleinement leur droit d'accès à la justice. Il a aussi exhorté les autorités à allouer des budgets suffisants à l'organisation de campagnes d'information sur les possibilités d'assistance juridique gratuite.

Un autre motif de préoccupation du Commissaire était la complexité de la procédure de sélection des avocats chargés de l'assistance juridique. Le Commissaire a souligné que des critères de sélection très restrictifs limitent le nombre d'avocats, qui est actuellement insuffisant pour garantir une assistance juridique correcte. Il a insisté sur la nécessité de rendre la procédure de sélection plus transparente et de veiller à ce que les honoraires d'avocat ne soient pas excessifs, de manière à faciliter un accès effectif à la justice pour les personnes à faibles revenus. Le Commissaire s'est également inquiété du système des frais de justice actuellement applicable aux procédures civiles. L'obligation de payer à l'avance 3% du montant du préjudice dans une action civile et 3% du montant accordé par le tribunal pour que le jugement soit exécuté peut constituer une mesure disproportionnée limitant de manière excessive l'accès aux tribunaux. Il a insisté sur le fait que ce système a empêché des personnes confrontées à des difficultés financières de saisir la justice civile pour faire valoir leurs droits.

Mission en Turquie

Le Commissaire s'est rendu en Turquie du 10 au 12 octobre pour participer à la 2^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la cohésion sociale (Istanbul, 11-12 octobre)¹. Il a profité de sa présence en Turquie pour rencontrer des interlocuteurs clés afin de s'entretenir de l'évolution générale des droits de l'homme dans le pays, et notamment des suites données aux questions abordées dans les rapports de son prédécesseur sur la Turquie en matière de liberté d'expression et d'administration de la justice. A cette fin, il a rencontré M. Sadullah Ergin, ministre turc de la Justice, M. Ayhan Sefer Üstün, président de la Commission des droits de l'homme du Parlement turc, Mme Nursuna Memecan, chef de la délégation turque auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et M. l'Ambassadeur Erdoğan İscan, directeur général des questions politiques multilatérales au ministère des Affaires étrangères. Le Commissaire a également rencontré M. l'Ambassadeur Jean-Maurice Rippert, chef de la délégation de l'Union européenne auprès de la Turquie. Il a par ailleurs eu de longs échanges avec des universitaires et des représentants de la société civile, dont d'importantes d'organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme.

Mission en Irlande

Le Commissaire s'est rendu à Dublin du 17 au 19 octobre 2012, où il a prononcé un discours liminaire devant la Conférence annuelle d'ILGA-Europe sur les moyens de faire progresser l'égalité pour les personnes LGBTI en période de crise économique. Le Commissaire est également intervenu devant les participants de la conférence générale annuelle du Conseil européen pour les réfugiés et exilés (CERE) avec un discours intitulé « asile et droits de l'homme: tendances et actions prioritaires. »

Le Commissaire a également eu une série de réunions pour évoquer les changements envisagés dans le système de protection des droits de l'homme et les droits des personnes handicapées avec les autorités nationales, les institutions des droits de l'homme et des représentants de la société civile. Des réunions bilatérales ont eu lieu avec M. Alan Shatter, ministre de la Justice, de l'Égalité et de la Défense, Mme Kathleen Lynch, ministre d'État spécialement chargée du Handicap, de l'Égalité, de la Santé mentale et des Personnes âgées, et des membres du Bureau de Mme Joan Burton, ministre de la Protection sociale. Le Commissaire a en outre rencontré M. David Stanton, président de la Commission parlementaire mixte sur la justice, l'égalité et la défense, le Médiateur, le Défenseur des enfants ainsi que des responsables de la Commission irlandaise des droits de l'homme (IHRC) et de l'Autorité chargée de l'égalité. Il a conclu son déplacement par une visite de courtoisie à M. Michael D. Higgins, Président de l'Irlande.

Le 3 décembre, le Commissaire a écrit aux trois ministres susmentionnés pour leur faire part de quelques-unes de ses observations. Dans sa lettre à M. Shatter, le Commissaire a souligné qu'il convient de prendre davantage de mesures en ce qui concerne l'asile, la justice des mineurs, l'égalité entre les hommes et les femmes et le système de protection des droits de l'homme. Il a salué la décision du ministre de faire adopter une loi globale sur l'asile début 2013, notant que celle-ci permettra d'accélérer la

¹ Voir les activités thématiques ci-après.

procédure et donc de remédier à la situation actuelle dans laquelle les demandeurs d'asile, y compris les enfants, doivent rester longtemps dans des structures conçues pour un hébergement de courte durée. Le Commissaire a également salué la décision de ne plus incarcérer des enfants de moins de 16 ans dans les installations vétustes de la prison St Patrick. De plus, il a encouragé les autorités à éliminer les derniers obstacles à la ratification par l'Irlande de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Il a aussi demandé aux autorités irlandaises de veiller à ce que la fusion en cours de la Commission des droits de l'homme et de l'Autorité chargée de l'égalité n'affaiblisse pas l'efficacité et l'indépendance des organes nationaux dont la mission est de veiller au respect des droits de l'homme. Il a insisté sur le fait que l'indépendance de la nouvelle commission devrait se refléter clairement dans les modalités de nomination de ses membres, de sélection et de recrutement de son personnel et dans le mode de répartition de son budget.

Dans sa lettre à Mme Lynch, le Commissaire félicite les autorités irlandaises pour leurs efforts en vue de réviser la loi nationale sur les droits des personnes handicapées, notamment des points de vue de la capacité juridique et de la santé mentale. Il a encouragé le pays à poursuivre résolument le processus de réformes afin que l'Irlande puisse ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Il a en outre souligné la nécessité de réexaminer attentivement l'impact négatif que pourraient avoir les coupes budgétaires proposées sur les droits des personnes handicapées, et notamment sur leur droit à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société.

Dans sa lettre à Mme Burton, le Commissaire a salué l'engagement pris par la ministre de présenter devant le parlement un projet de loi sur la reconnaissance juridique des transsexuels, tout en s'inquiétant de l'absence de calendrier précis pour mener à terme ce processus. Comme cinq années s'étaient déjà écoulées depuis qu'un arrêt de la Haute Cour avait conclu à une violation par l'Irlande de la Convention européenne des droits de l'homme dans ce domaine, le Commissaire a recommandé d'accélérer le processus d'exécution.

Mission en Fédération de Russie

Le Commissaire aux droits de l'homme a effectué une visite initiale de contact en Fédération de Russie du 21 au 25 octobre 2012, au cours de laquelle il a rencontré des représentants des autorités nationales, des structures de défense des droits de l'homme et des organisations de la société civile. Ses discussions avec le ministre de la Justice Alexander Konovalov, le vice-ministre de l'Intérieur Igor Zubov, le Procureur général Yuri Chaika, le chef de la Commission d'enquête Alexander Bastrykin et divers membres de l'Assemblée fédérale ont porté sur l'administration de la justice, y compris l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Le Commissaire a eu un échange de vues approfondi sur la situation des immigrés avec le Chef du Service fédéral des migrations, M. Konstantin Romodanovskiy. D'autres points ont également été discutés au cours de cette visite de contact, comme les changements législatifs approuvés par le Parlement au cours de l'année 2012 concernant la Loi relative aux associations sans but lucratif, la loi sur les réunions et les rassemblements, la loi sur la protection des enfants contre les dangers pour leur santé et leur développement, et les dispositions du Code pénal relatives aux délits d'espionnage et de haute trahison. Les entretiens du Commissaire avec le Vice-ministre des Affaires étrangères, M. Gennadiy Gatilov, et avec le Représentant du ministère des Affaires étrangères pour les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit, M. Konstantin Dolgov, ont porté sur des aspects des droits de l'homme qui constituent des préoccupations en Fédération de Russie et au niveau européen. Le Commissaire a également abordé des questions relatives aux droits de l'homme avec le Médiateur fédéral, M. Vladimir Loukine, le Président du Conseil présidentiel pour les institutions de la société civile et les droits de l'homme, M. Mikhail Fedotov, et le Médiateur fédéral des enfants, M. Pavel Astakhov.

Mission en Azerbaïdjan

Le Commissaire s'est rendu à Bakou du 5 au 8 novembre afin de participer au Forum sur la gouvernance de l'internet (6-9 novembre 2012).²

Il a profité de sa présence en Azerbaïdjan pour tenir une série de réunions et discuter de l'évolution des droits de l'homme dans le pays, et notamment de la liberté d'expression et de la liberté sur Internet. Le Commissaire a rencontré M. Ramiz Mehdiyev, chef de l'administration présidentielle, et Mme Elmira Suleymanova, médiatrice, ainsi que des représentants de la société civile, dont un certain nombre d'ONG de défense des droits de l'homme. Il a en outre rendu visite avec Mme Dunja Mijatović, représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, à quatre journalistes incarcérés dans le centre de détention n° 1 de Bakou à Kurdakhani: MM. Avaz Zeynalli, Hilal Mammadov, Vugar Gonagov et Faramz Novruzoglu.

Le 7 novembre, le Commissaire a eu, en compagnie de Mme Dunja Mijatović et de Mme Neelie Kroes, Commissaire européenne et vice-présidente de la Commission européenne, un échange de vues avec des membres des médias azerbaïdjanais sur la sécurité des journalistes. A l'issue de la réunion, tous trois se sont dits prêts à aider l'Azerbaïdjan à progresser dans le domaine de la liberté d'expression et de la liberté des médias, électroniques et traditionnels. Tout en saluant la volonté des autorités azerbaïdjanaises d'établir un dialogue avec eux et de poursuivre les activités de coopération dans ce domaine, ils ont souligné que pour l'Azerbaïdjan, un moyen de manifester clairement son engagement à renforcer la liberté d'expression serait d'ouvrir des enquêtes effectives et transparentes sur les crimes commis contre des journalistes, ce qui mettrait fin à l'actuelle situation d'impunité. Ils ont affirmé que d'autres signes de progrès seraient la libération de tous les journalistes, blogueurs et simples citoyens qui sont emprisonnés pour avoir exprimé leur point de vue; l'adoption des changements législatifs nécessaires, notamment la dépénalisation de la diffamation, conformément à l'arrêt pertinent de la Cour européenne des droits de l'homme; et le renforcement de l'indépendance et de l'impartialité du traitement judiciaire des affaires concernant la liberté d'expression. Ils ont insisté sur le rôle des professionnels des médias eux-mêmes, qui peuvent défendre la véritable liberté d'expression en respectant une déontologie rigoureuse et en favorisant l'émergence d'une conception commune de ces questions et la solidarité entre tous les secteurs des médias.

Visite en République tchèque

Le Commissaire s'est rendu en République tchèque du 12 au 15 novembre pour examiner les problèmes de protection des droits de l'homme des Roms et des personnes handicapées.

Au cours de cette visite, le Commissaire a rencontré M. Petr Nečas, Premier ministre, M. Pavel Blažek, ministre de la Justice, M. Jan Kubice, ministre de l'Intérieur, M. Leoš Heger, ministre de la Santé, M. Jiří Nantl, vice-ministre de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, et M. Jan Dobeš, vice-ministre du Travail et des Affaires sociales. Il a également rencontré Mme Monika Šimůnková, Commissaire aux droits de l'homme du gouvernement, M. Martin Šimáček, Directeur de l'Agence pour l'insertion sociale dans les localités roms, des représentants du Conseil gouvernemental pour les affaires de la communauté rom et du Comité gouvernemental pour les personnes handicapées, ainsi que M. Pavel Varvařovský, le Médiateur. Par ailleurs, le Commissaire a participé à des réunions avec des représentants d'organisations non gouvernementales œuvrant pour la protection des droits de l'homme.

Le Commissaire a exhorté les autorités à adopter une approche plus respectueuse des droits de l'homme dans leurs rapports avec les Roms, et de veiller notamment à leur accès à une éducation de qualité et à un logement décent et à les protéger contre les discriminations. Au cours de sa visite, le Commissaire s'est rendu dans une école élémentaire à Kladno, qui constitue un exemple de ces « écoles pratiques » dans lesquelles les enfants roms sont surreprésentés et qui coûtent à l'Etat tchèque plus de deux fois plus cher que les écoles ordinaires. Il a déploré que cinq ans après l'arrêt rendu par la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire *D.H.* de nombreux enfants roms continuent

² Voir les *activités thématiques* ci-après.

d'être soumis à un enseignement pour handicapés légers, et a insisté sur la nécessité d'agir sans délai pour exécuter cet arrêt et remédier aux violations qui y sont constatées.

Le Commissaire s'est inquiété de l'antitsiganisme institutionnalisé constaté en République tchèque. Il a salué les efforts des autorités pour combattre le discours de haine et les a exhortées à faire appliquer systématiquement les sanctions en cas d'incitation à la discrimination, à la haine et à la violence à l'encontre des Roms. Dans ce contexte, le Commissaire a invité le gouvernement à soutenir activement et à mener la campagne nationale de trois ans contre le racisme et la xénophobie qui devait être lancée en 2013. Il a également prié instamment les autorités de déplacer l'élevage de porcs construit dans les années 1970 sur le site de l'ancien camp de concentration de Lety, où de nombreux Roms ont péri pendant la seconde guerre mondiale, et de réfléchir à la manière d'honorer la mémoire des victimes.

Le Commissaire a également noté avec préoccupation que les Roms restent les principales victimes des violences racistes. Il a insisté sur le fait que les mesures déjà prises pour lutter contre ce phénomène doivent continuer à s'appliquer, mais il faut aussi que les autorités veillent à ce que les auteurs de ces crimes soient systématiquement poursuivis et qu'elles condamnent ces actes officiellement et sans équivoque. Le Commissaire a salué les efforts consentis par le ministère de l'Intérieur pour mettre en œuvre les mesures de confiance et pour améliorer la participation des minorités, dont les Roms, dans la police. Il a aussi été heureux d'apprendre que la République tchèque prévoyait d'adhérer prochainement au Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques.

Au cours de sa visite, le Commissaire s'est rendu à l'hôpital psychiatrique de Bohnice, le plus grand du pays avec quelque 1 300 patients, et s'est entretenu avec des experts sur les droits de l'homme des personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou psychosociales. Il a souligné la nécessité de revoir entièrement l'organisation des soins psychiatriques, en particulier par la promotion de la désinstitutionnalisation, en veillant à protéger pleinement les personnes handicapées contre une hospitalisation contre leur gré grâce à un contrôle judiciaire effectif, et de prévenir et d'éradiquer la maltraitance des personnes privées de liberté.

Le Commissaire s'est inquiété du fait que 60 000 personnes ayant des déficiences intellectuelles ou psychosociales vivent dans des institutions fermées, et que plus de 30 000 sont totalement ou partiellement privées de leur capacité juridique et placées sous tutelle. Il a salué le fait que le nouveau Code civil qui entrera en vigueur en janvier 2014 abolira la privation totale de capacité juridique et prévoit le réexamen par les tribunaux de la situation de chacune de ces personnes. Le Commissaire a souligné que cette tâche demandera beaucoup d'efforts sur une longue période: il s'agira de former et d'informer dûment tous les juristes et les autres professionnels qui devront appliquer la nouvelle loi, et de donner effet aux principes énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Il a prié les autorités de veiller à ce que l'application de la nouvelle législation ne soit pas retardée et de cesser d'appliquer les mesures de privation totale de la capacité juridique avant même l'entrée en vigueur du nouveau Code civil.

Enfin, le Commissaire a instamment prié les autorités de mettre un terme à la ségrégation scolaire à l'encontre des enfants handicapés et de veiller à ce que ceux-ci bénéficient d'un soutien individuel approprié dans un environnement scolaire intégrateur.

Le rapport relatif à cette visite sera publié début 2013.

Visite dans « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Le Commissaire s'est rendu dans « L'ex-République yougoslave de Macédoine » du 26 au 29 novembre 2012 pour une visite consacrée à la justice de transition et de la cohésion sociale, ainsi qu'aux droits de l'homme des Roms.

Au cours de la visite, le Commissaire s'est entretenu avec les autorités nationales, notamment Mme Gordana Jankulovska, ministre de l'Intérieur, M. Spiro Ristovski, ministre du Travail et de la Politique

sociale, et Mme Biljana Briškoska-Boškovski, vice-ministre de la Justice. D'autres réunions à Skopje ont eu lieu avec M. Ixhet Memeti, Médiateur, MM. Duško Minovski et Rizvan Sulejmani, membres de la Commission pour la protection contre la discrimination, ainsi que Mme Vesna Babić-Petrovski et M. Jusuf Hasani, respectivement directrice et directeur adjoint de l'Agence pour la mise en œuvre des droits des communautés. Le Commissaire a également rencontré des représentants de la société civile et d'organisations internationales. Il s'est rendu à Kumanovo, où il a visité le quartier rom de Sredorek et le dortoir d'un lycée servant de centre d'hébergement collectif pour une partie des personnes qui sont toujours déplacées depuis le conflit armé de 2001.

Tout en soulignant les progrès réalisés depuis la signature de l'accord-cadre d'Ohrid en août 2001 dans le sens d'une représentation équitable dans le secteur public, en particulier dans la police et les forces de sécurité, le Commissaire a estimé que les autorités devraient s'attaquer plus énergiquement aux facteurs qui continuent de compromettre la cohésion sociale dans ce pays pluriethnique. Il leur a recommandé de mener des politiques durables visant à promouvoir l'interaction sociale et à renforcer la confiance entre les communautés, et de lutter contre la discrimination et l'exclusion sociale.

En ce qui concerne les droits de l'homme des Roms, le Commissaire a souligné que les Roms étaient certes représentés sur le plan politique et qu'une loi contre la discrimination avait été adoptée, mais que l'on observait aussi une persistance de l'exclusion sociale, de la marginalisation et des mauvaises conditions de vie. Il a été particulièrement frappé par le nombre disproportionné d'enfants roms placés dans des écoles ou des classes " spéciales ". A cet égard, il a exhorté les autorités à remédier à cette situation et à veiller à l'intégration des enfants roms dans des écoles ordinaires.

Le Commissaire s'est également penché sur le problème de l'apatridie et de l'absence de documents d'identité personnels, qui continue de toucher de nombreux Roms, y compris des enfants, et de les priver de l'accès aux services de base. Il a aussi discuté avec ses interlocuteurs des pratiques instaurées pour prévenir les abus du régime d'exemption de visa dans l'espace Schengen (qui est en vigueur depuis décembre 2009) et s'est dit préoccupé par les allégations de profilage ethnique aux frontières, qui empêcheraient un grand nombre de Roms de quitter le pays.

Il convient de régler la question des responsabilités dans les violations flagrantes des droits de l'homme commises pendant le conflit de 2001 et de déterminer ce que sont devenues les personnes toujours portées disparues. Le Commissaire a appelé les autorités à trouver des solutions durables pour les 95 déplacés internes qui continuent d'être hébergés dans des centres collectifs.

Le Commissaire a pris note des préoccupations exprimées au sujet de l'application arbitraire de la loi de lustration et a salué la décision de la Cour constitutionnelle de demander l'avis des experts de la Commission de Venise sur cette question.

Un rapport sur cette visite sera publié au cours du printemps 2013.

2. Activités thématiques

2.1 Introduction

En 2012, le Commissaire Muižnieks a identifié deux grandes priorités pour ses activités thématiques: l'impact de la crise économique et des mesures d'austérité sur la jouissance des droits de l'homme, et la liberté d'expression et des médias, en particulier du point de vue de l'Internet et des réseaux sociaux. Ces deux thèmes, qui sont décrits en détail ci-après, ont fait l'objet d'une attention particulière dans les articles du Carnet des droits de l'homme, les allocutions dans les conférences, les rapports par pays, les interviews accordées aux médias et la coopération interinstitutionnelle.

Le Commissaire a également porté son attention sur plusieurs autres questions, dont les droits de l'homme des minorités, y compris les Roms, les personnes handicapées et les personnes lesbiennes,

gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexes (LGBTI). Les préoccupations identifiées dans ce domaine relèvent en général de la discrimination et de l'intolérance. Le Commissaire a également publié, le 24 juillet, un article du Carnet des droits de l'homme sur la discrimination et les préjugés à l'encontre des Musulmans. Il a dressé le bilan des dispositifs nationaux de protection contre la discrimination dans plusieurs de ses rapports nationaux.

Le thème des droits de l'homme des personnes âgées a été abordé dans les rapports sur le Portugal, l'Autriche et la Finlande. Le Commissaire s'est également intéressé aux droits de l'enfant. Il a abordé la question de la pauvreté des enfants et de la situation des enfants roms et apatrides dans ses rapports nationaux et dans ses articles du Carnet des droits de l'homme.

Le thème des migrations et des droits de l'homme a été abordé lors d'une table ronde des défenseurs des droits de l'homme organisée à Paris par le Bureau du Commissaire au mois d'octobre (voir le chapitre ci-après). Le 17 octobre, le Commissaire a prononcé un discours introductif à la conférence générale annuelle du Conseil européen pour les réfugiés et exilés (ECRE) à Dublin, dans lequel il a insisté sur la nécessité de promouvoir les alternatives à la rétention des immigrés, ajoutant que l'attention portée aux questions de migration doit aller au-delà des frontières de l'UE en Europe. La situation des personnes déplacées a fait l'objet d'un article du Carnet des droits de l'homme publié le 3 septembre.

Un autre grand thème est celui de l'accès à la justice, notamment dans le contexte des mesures d'austérité, un problème structurel dont souffrent depuis longtemps les systèmes judiciaires de certains pays. Le Commissaire a prioritairement proposé son assistance aux Etats membres qui génèrent le plus grand nombre d'affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme afin de contribuer au règlement des problèmes structurels à l'origine de ces nombreuses requêtes.

Le Commissaire s'est également inquiété des violences à l'égard des femmes et a préconisé la ratification de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le 9 octobre, il a publié un article du Carnet des droits de l'homme sur ce sujet, dans lequel il prie instamment les Etats de mieux protéger les femmes contre la violence.

2.2 Conséquences, pour les droits de l'homme, de la crise économique et des mesures d'austérité

L'impact de la crise économique sur la jouissance des droits de l'homme est un thème transversal qui concerne une grande partie du travail thématique, par pays et de sensibilisation mené par le Commissaire. Les mesures d'austérité justifiées par la crise s'accompagnent de lourdes contraintes sur le respect des droits économiques et sociaux. Nombre de groupes vulnérables ont subi de manière disproportionnée l'érosion des socles de protection sociale: les enfants, les chômeurs, les parents isolés, les Roms, les personnes handicapées, les femmes victimes de violences, les personnes âgées sans retraite adéquate, les immigrés, etc. La paupérisation des enfants et le chômage des jeunes sont particulièrement préoccupants parce qu'ils risquent d'avoir des effets durables sur toute une génération.

Parallèlement à cette érosion de la protection des droits économiques et sociaux, les droits civils et politiques se trouvent également menacés. Les restrictions budgétaires qui frappent l'appareil judiciaire, l'assistance judiciaire, les structures nationales des droits de l'homme (SNDH) et les systèmes carcéraux compliquent l'accès à la justice et provoquent une détérioration des conditions de détention. L'absence de vastes consultations sur les mesures d'austérité a alimenté la défiance face au système démocratique et engendré des tensions qui dégénèrent parfois en violences. Dans certains pays, la crise économique entraîne également une recrudescence des propos racistes et des violences à l'égard d'immigrés et de membres de minorités. Cela illustre bien l'importance des principes de la participation, de la transparence et de la responsabilité dans la réflexion sur l'austérité.

Le Commissaire a insisté sur le rôle important des structures nationales des droits de l'homme (SNDH) en temps de crise et d'austérité dans un article du Carnet des droits de l'homme publié le 31 mai. Il a attiré l'attention sur le problème de la diminution des ressources financières et humaines des SNDH et de la fermeture de leurs bureaux régionaux. Il a recommandé que les gouvernements, notamment dans les

pays soumis à de lourdes mesures d'austérité, associent les SNDH à toutes les phases du processus budgétaire, pour permettre à ces structures de donner des avis spécialisés sur les groupes ayant le plus grand besoin de protection, sur les effets des différentes mesures politiques et sur les conséquences plus générales de la crise du point de vue des droits de l'homme.

Le 25 juin, le Commissaire a eu un échange de vues sur les effets des mesures d'austérité avec la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE. Parallèlement aux points susmentionnés, le Commissaire a insisté sur le fait que les socles de protection sociale devaient servir de filets de sécurité destinés à atténuer les effets de la crise.

Le Commissaire a insisté sur le fait que les mesures d'austérité ne devraient pas entraîner une réduction disproportionnée des ressources allouées à la police de proximité et à la formation des membres des forces de l'ordre. Dans son discours prononcé devant la 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice "Réponses de la justice à la violence urbaine" (Vienne, 19-21 septembre), il a fait remarquer que les Etats membres doivent concentrer leur attention sur la dimension préventive du travail de police. Les parades les plus efficaces contre la récidive sont l'éducation, la prévention, la réinsertion et la déjudiciarisation.

Dans son discours liminaire devant la 2^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la cohésion sociale (Istanbul, 11-12 octobre), le Commissaire a évoqué les pressions supplémentaires que la crise financière mondiale fait peser sur la cohésion sociale, et a souligné que les droits de l'homme sont le ciment permettant aux sociétés européennes de rester unies face à ce phénomène. Du point de vue des droits de l'homme, il faut opposer à la crise une réponse sur trois axes: protéger les plus vulnérables grâce à une solide législation antidiscrimination, appliquer les normes internationales relatives à l'égalité et aux droits sociaux, et créer de puissants mécanismes nationaux qui devraient être consultés dans la planification et le suivi des mesures d'austérité.

Le 7 décembre, le Commissaire a présenté un discours introductif lors de la Conférence de l'Union européenne sur les droits fondamentaux organisée à Bruxelles, où l'accent était mis sur l'accès à la justice en période d'austérité. De nombreux groupes vulnérables, dont les migrants, les enfants et les personnes handicapées, se heurtent à des obstacles considérables pour obtenir justice en temps de crise économique. Des dispositifs d'aide juridique, des possibilités d'engager des actions en justice dans l'intérêt général et des mécanismes de plaintes aisément accessibles devraient être mis en place pour répondre aux besoins de ces groupes. Le Commissaire a aussi indiqué que, dans de nombreux Etats membres, le système judiciaire a des ratés qui se traduisent notamment par la durée excessive des procédures et par la non-exécution de décisions définitives. Il a par ailleurs rappelé l'importance de résoudre les problèmes structurels dans le système judiciaire dans ses activités de suivi par pays (rapport sur l'Italie et lettre au Ministre albanais de la Justice).

Dans son rapport sur le Portugal, le Commissaire a examiné en détail l'impact des mesures d'austérité, en s'intéressant en particulier aux enfants, aux personnes âgées et aux Roms. Tout en notant les dispositions prises par les autorités pour atténuer les effets des mesures d'austérité, notamment au moyen du programme d'urgence sociale, le rapport a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour que les droits des enfants et des personnes âgées soient effectivement respectés et pour que les mesures d'austérité des deux dernières années ne remettent pas en question les progrès réalisés grâce aux politiques menées depuis une décennie. Le Commissaire a constaté avec une vive inquiétude que les Roms continuent de faire l'objet de discriminations, en particulier dans les domaines du logement et de l'éducation. Il a salué le fait que les budgets des structures nationales des droits de l'homme, comme le Médiateur, n'ont pas été affectés de manière disproportionnée par les mesures d'austérité.

Les Etats membres ont besoin d'orientations sur la manière de réagir à la crise économique sans porter atteinte aux droits de l'homme. Fort de ce constat, le Commissaire a organisé une réunion de réflexion entre experts sur ce thème à Strasbourg le 19 novembre. Ont participé à cette réunion: Mme Lára Björnsdóttir, présidente de Well-being Watch (Islande); M. Rory O'Connell, maître de conférences à la faculté de droit (centre pour les droits de l'homme) de la Queen's University (Belfast); M. Ignacio Saiz, directeur exécutif du *Center for Economic and Social Rights*; et M. Duncan Wilson, directeur de la

stratégie et des affaires juridiques de la commission écossaise des droits de l'homme. Le Commissaire a également abordé cette question avec Mme Magdalena Sepúlveda Carmona, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, lors de sa visite à Genève, en septembre.

De l'avis des experts, le Commissaire devrait donner aux Etats membres des orientations supplémentaires sur leurs obligations pour faire appliquer les droits économiques et sociaux et adopter une approche systématique pour la mise en œuvre des droits de l'homme au niveau national. L'élaboration des budgets d'austérité et leur exécution devraient être des processus participatifs, transparents et responsables, et conformes aux engagements pris en matière de droits de l'homme. L'évaluation de l'impact de ces budgets devrait prendre en compte leur impact sur les groupes vulnérables et, plus largement, sur les droits de l'homme. L'instauration de seuils de protection sociale est essentielle. Le Commissaire peut traiter la dimension « droits de l'homme » des effets de la crise dans plusieurs domaines d'activité: suivi pays par pays, publications thématiques, travail avec les médias et contacts avec les organisations internationales. Le Commissaire publiera en 2013 un document de réflexion sur la manière de réagir à la crise sans porter atteinte aux droits de l'homme.

2.3 Liberté d'expression et liberté des médias, et plus particulièrement la question de la liberté d'internet et des droits de l'homme

Le Commissaire Muižnieks a désigné la liberté d'expression et la liberté des médias, et plus particulièrement à la question de la liberté d'internet, des réseaux sociaux et des droits de l'homme, comme un des principaux thèmes sur lesquels il travaillera pendant son mandat. En 2012, il s'est essentiellement intéressé à la protection des journalistes contre la violence, à la sécurité des intervenants sur les médias en ligne, à l'accès à l'internet et la liberté d'expression en ligne, et à la protection et la responsabilisation des enfants en leur qualité d'utilisateurs de l'internet.

Le 3 mai, le Commissaire s'est adressé à une conférence organisée à Bruxelles par la Fédération européenne des journalistes (FEJ) sur le thème de l'équilibre à trouver entre les sensibilités raciales, culturelles et religieuses, d'une part, et le droit à la liberté d'expression, d'autre part. Il a souligné que la liberté d'expression et le droit à la protection contre la discrimination ne sont pas antagonistes mais complémentaires. Le Commissaire a aussi abordé la question de l'autorégulation des médias, née de la volonté de voir les médias eux-mêmes développer une éthique qui protège les individus et les groupes d'intérêts contre une instrumentalisation inacceptable des médias et qui, du même coup, démontre l'inutilité des interventions de l'Etat. Il a toutefois estimé que les mécanismes mis en place ont manqué d'efficacité dans la plupart des pays européens et qu'il était d'urgence nécessaire afin d'engager une réflexion sur les moyens d'améliorer l'autorégulation.

Dans son article du Carnet des droits de l'homme, intitulé "Des journalistes continuent à être agressés en Europe: ils ont besoin d'être protégés contre la violence", publié le 5 juin, le Commissaire a insisté sur le fait que les violences à l'encontre des journalistes portent atteinte au cœur des démocraties et qu'elles doivent être prises très au sérieux par les gouvernements et par les politiciens, qui devraient indiquer avec la plus grande fermeté que de telles agressions sont inacceptables et ne resteront pas impunies. Il faut mener des enquêtes rapides, approfondies et transparentes et déférer les coupables devant la justice, et les peines prononcées devraient être à la hauteur de la gravité des crimes commis.

Le 18 juin, le Commissaire a pris part à une Conférence de l'OSCE sur la liberté de l'Internet organisée à Dublin, qui était consacrée aux limitations de la liberté d'expression et de la liberté des médias en ligne et au débat sur la gouvernance d'internet. Les Etats participants de l'OSCE et la société civile de la région de l'OSCE, le secteur des TIC, le monde universitaire et les médias y étaient représentés. Le Commissaire a pris part à une discussion de haut niveau sur les moyens de garantir qu'internet reste un espace ouvert, global et public, qui permette d'exercer la liberté d'opinion et d'expression et qui facilite la mise en œuvre d'autres droits de l'homme. Dans son intervention, le Commissaire a décrit internet comme le " dernier refuge " de la liberté d'expression, mis en garde contre les menaces qui pourraient peser sur la libre circulation de l'information en ligne et évoqué la question de la protection des données.

Pendant le Forum sur la gouvernance de l'internet (Bakou, 6-9 novembre 2012), le Commissaire a participé à un *forum ouvert consacré à la sécurité des intervenants sur les médias en ligne*, organisé par l'Union européenne de radio-télévision, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et l'Unesco, en coopération avec les gouvernements de l'Autriche, des Pays-Bas et de la Suède. Dans son allocution, le Commissaire a souligné que les questions de sécurité et de protection des acteurs des médias en ligne devraient être traitées d'une manière globale en tenant compte non seulement les journalistes professionnels, mais aussi de ceux qui agissent dans l'intérêt général en suscitant le débat ou en dénonçant des cas de mauvaise gestion. Le Commissaire a aussi mis l'accent sur le lien étroit qui existe entre la sécurité des acteurs des médias en ligne et la protection de l'internet lui-même, un espace ouvert où s'exerce la liberté de recevoir et de communiquer des informations; l'internet ne doit faire l'objet ni d'atteintes à la vie privée ni de contrôles disproportionnés ou arbitraires.

Le 23 novembre, le Bureau du Commissaire a organisé une réunion de consultation sur l'internet, les réseaux sociaux et les droits de l'homme. Elle a réuni plusieurs experts de haut niveau qui ont aidé le Commissaire à identifier les problèmes et les activités nécessaires dans ce domaine: M. Douwe Korff, professeur de droit international à la *London Metropolitan University*; M. Joe McNamee, coordinateur des actions de défense des droits civils dans la société de l'information au sein de l'association *European Digital Rights*; M. Jérémie Zimmermann, porte-parole et cofondateur de *La Quadrature du Net*; Mme Nevena Ružic, Directrice du bureau du Commissaire à l'information d'intérêt public et à la protection des données à caractère personnel de la Serbie; M. David Erdos, chercheur au centre d'études socio-juridiques de l'université d'Oxford; et Mme Janice Richardson, conseillère principale du réseau *European Schoolnet* et coordonnatrice du réseau Insafe.

Les experts ont eu avec le Commissaire un échange de vues sur l'accès, sans restrictions excessives, à l'internet et à ses contenus. Ils ont critiqué la tendance actuelle des Etats qui donnent carte blanche aux sociétés et opérateurs privés de l'internet pour la régulation des réseaux et ont insisté sur la nécessité de réglementer en se fondant sur des principes et sur la sécurité juridique. S'agissant de la protection des données et de la vie privée, les principaux problèmes du point de vue des droits de l'homme relevés par les experts étaient la surveillance, le profilage, le blocage/filtrage et l'anonymat. La protection des enfants et le renforcement de leurs capacités ont également été abordés en insistant sur la nécessité de sensibiliser les enfants à la dimension « droits de l'homme » de leur utilisation de l'Internet et aux conséquences des échanges d'informations à caractère personnel sur la toile.

2.4 Droits de l'homme des Roms

Tout au long de l'année 2012, le Commissaire a continué d'accorder la priorité aux problèmes relatifs aux Roms dans ses activités. Les Roms sont particulièrement touchés par la crise économique et par les mesures d'austérité, et le discours de haine à leur encontre, la discrimination et les incidents de violences racistes contre les Roms ont régulièrement été signalés dans de nombreux Etats membres.

Le Commissaire a fait observer que la ségrégation des enfants roms dans l'enseignement est l'une des pires formes de discrimination à l'encontre des Roms. Le 8 novembre, il a publié un article du Carnet des droits de l'homme intitulé « Les Etats doivent prendre des mesures énergiques pour mettre fin à la ségrégation scolaire des Roms », où il demande instamment aux gouvernements d'agir efficacement pour en finir avec la ségrégation des Roms en l'interdisant et en lançant de vastes programmes d'intégration. Il a insisté sur la nécessité de permettre à tous les enfants d'accéder à des formes intégratrices d'éducation. Il a en particulier évoqué l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire *D.H. et autres c. République tchèque*, notant au passage que des progrès devaient encore être réalisés pour son exécution. Le Commissaire a par ailleurs évoqué l'éducation des Roms lors de ses visites au Portugal (7-9 mai), en République tchèque (12-15 novembre) et dans « L'ex-République Yougoslave de Macédoine » (26-29 novembre).

Les expulsions de Roms non assorties de solutions adéquates de relogement et la ségrégation résidentielle ont figuré en bonne place sur le programme du Commissaire. Ces questions ont été abordées lors des visites au Portugal, en Italie et en République tchèque. En juin, le Commissaire a exprimé sa vive inquiétude à propos de la situation d'environ 300 familles de Roms qui avaient été

expulsées de leur campement dans la ville de Baia Mare, en Roumanie, pour être ensuite relogées dans une usine chimique désaffectée.

Dans un article du carnet des droits de l'homme publié le 22 novembre (« Arrêtons de chasser les Roms, passons à l'intégration »), le Commissaire a rappelé aux Etats membres que les expulsions de plus en plus fréquentes qui ne s'accompagnent pas d'alternatives durables et adéquates sont contraires aux normes internationales des droits de l'homme. Il a également souligné que les Etats devraient combattre le racisme et la discrimination dont les Roms font l'objet et mettre en œuvre des stratégies d'intégration pour répondre aux besoins en logement des Roms. De ce point de vue, il a rappelé aux Etats membres de l'UE la nécessité d'une application effective des stratégies nationales d'intégration des Roms mises en place en vertu du Cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms (2012-2020). Lors de ses visites dans les pays, le Commissaire a appris que certaines de ces stratégies n'ont pas été dotées des moyens nécessaires à leur mise en oeuvre.

Un autre aspect de plus en plus inquiétant est l'impact des politiques actuelles de gestion des migrations qui restreignent la liberté de circulation des Roms. Lors de sa visite dans « L'ex-République Yougoslave de Macédoine », le Commissaire a mis l'accent sur cette question en plus des problèmes auxquels se heurtent les Roms apatrides. Dans son rapport sur l'Italie, le Commissaire a encouragé les autorités italiennes à résoudre le problème persistant de l'apatridie que connaissent les communautés roms.

Tout au long de l'année, le Commissaire a exhorté les Etats membres à combattre la discrimination et les préjugés profondément enracinés, qui constituent un obstacle majeur à tout progrès dans l'insertion des Roms. Le 30 novembre, il a également eu un échange de vues avec le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM), au cours duquel il a présenté ses principales préoccupations dans ce domaine.

2.5 Droits de l'homme des personnes LGBTI

Les droits de l'homme des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués ont occupé une place importante dans les activités menées par le Commissaire en 2012. Il a accordé une attention particulière aux libertés d'expression et de réunion et à la situation des personnes trans- et intersexuelles.

Le 21 juin, le Commissaire a publié un article du Carnet des droits de l'homme intitulé « Réduire au silence les voix qui s'élèvent contre l'homophobie constitue une violation des droits de l'homme ». Le Commissaire a fait remarquer que l'adoption récente de lois interdisant de diffuser des informations sur les questions liées aux LGBTI marquait un retour en arrière inquiétant vers une époque révolue où les personnes gays étaient traitées comme des criminels. Ces initiatives visant à restreindre la liberté d'expression et de réunion vont totalement à l'encontre des normes européennes et internationales en matière de droits de l'homme. Dans un arrêt rendu récemment en l'affaire *Vejdeland et autres c. Suède*, la Cour européenne des droits de l'homme a d'ailleurs affirmé que les propos homophobes ne bénéficient pas de la protection accordée par l'article 10 au titre de la liberté d'expression. Le Commissaire a vivement encouragé les Etats membres à combattre les préjugés par des actions de sensibilisation et d'information du public consacrées aux droits de l'homme des personnes LGBTI.

Le 17 octobre, le Commissaire a publié sur son site un texte intitulé « Pendant combien de temps les personnes LGBTI devront-elles encore subir les préjugés? » Le Commissaire a souligné que les droits de l'homme sont universels et s'appliquent à chacun. Il y a aussi appelé les responsables politiques nationaux et locaux à redoubler d'efforts pour combattre les préjugés contre les personnes LGBTI et à sensibiliser le public en lui fournissant des informations factuelles sur la situation de ces personnes. Le Commissaire a fait remarquer que le refus de respecter le droit des personnes LGBTI à la liberté de réunion, d'association et d'expression fait obstacle à leur pleine jouissance des droits de l'homme. Il s'est une nouvelle fois déclaré préoccupé par l'adoption, dans certains pays européens, de lois criminalisant la « promotion de l'homosexualité », qui risquent de se traduire par l'interdiction de toute une gamme d'activités sur les questions relatives aux droits de l'homme et aux personnes LGBTI.

Le 18 octobre, le Commissaire a prononcé un discours lors de la conférence annuelle de la branche européenne de l'Association internationale des personnes LGBTI (ILGA-Europe) à Dublin. Cette conférence a porté sur les moyens de faire progresser l'égalité pour les personnes LGBTI en période de crise économique. Le Commissaire Muižnieks a souligné que les préjugés homophobes et transphobes restent des obstacles majeurs à l'accès des personnes LGBTI à l'égalité pleine et entière. Il a insisté sur l'importance d'éviter que les politiques d'austérité ne conduisent à réduire de manière disproportionnée les ressources allouées aux organismes de promotion de l'égalité et aux autres structures des droits de l'homme, qui contribuent beaucoup à atténuer les effets de la crise. Il est essentiel que le mandat de ces structures englobe la lutte contre toutes les formes de discrimination, y compris la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. La crise nuit particulièrement aux transsexuels, pour lesquels il est aujourd'hui encore plus difficile d'avoir accès au marché du travail et aux services de santé. Le Commissaire a également appelé à accorder une plus grande attention à la situation des personnes intersexes.

Le Commissaire a également évoqué la situation des transsexuels et des intersexuels et la liberté de réunion des LGBTI dans son suivi par pays. Dans son rapport sur la Finlande, le Commissaire a exhorté les autorités finlandaises à s'employer en priorité à améliorer la protection des transsexuels et des intersexuels, notamment dans le domaine de la législation sur les crimes à motivation raciale et dans celui des conditions préalables à la reconnaissance officielle d'un changement de genre. Dans sa lettre à Mme Joan Burton, Ministre irlandaise de la Protection sociale, le Commissaire s'est inquiété de l'absence de calendrier clair pour la mise en place de lois sur la reconnaissance légale des transsexuels. Suite à l'annulation de la Marche des fiertés 2012 de Belgrade, le Commissaire envoyé une lettre au Premier ministre et ministre de l'Intérieur de la Serbie, Mr Ivica Dačić, pour faire observer que l'interdiction d'une manifestation pacifique ne se justifie que s'il existe un danger réel pour l'ordre public qui ne peut être écarté par des mesures raisonnables et appropriées.

Le Bureau du Commissaire a contribué à plusieurs manifestations internationales sur les droits de l'homme des personnes LGBTI. Le 16 mai, le Bureau a participé à Paris à une réunion de l'UNESCO sur les réponses du secteur de l'éducation au harcèlement homophobe. Cette réunion a fait la promotion d'une étude de l'UNESCO sur la question, qui fait aussi référence au rapport de 2011 du Commissaire intitulé « La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Europe ». Le Bureau a également participé à la réunion du Conseil de *Transgender Europe*, à Dublin, du 7 au 9 septembre, et au deuxième Forum Intersex à Stockholm, les 9-10 décembre. Au cours du Forum, un échange de vues a été consacré aux possibilités, pour le Commissaire, de promouvoir les droits de l'homme des personnes intersexes.

2.6 Droits de l'homme des personnes handicapées

La situation des personnes handicapées a constitué une préoccupation majeure du Commissaire en 2012. Les normes internationales, et en particulier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées, énoncent certes des droits considérables pour celles-ci, mais leur mise en oeuvre est lente et reste insuffisante dans tous les Etats membres. Comme beaucoup de mesures d'aide en faveur des personnes handicapées impliquent le déploiement de moyens spécifiques, les budgets d'austérité nuisent à leur application.

Dans le cadre de ses activités thématiques, le Commissaire s'est principalement appuyé sur deux documents de réflexion publiés par son Bureau début 2012: le premier sur le droit des personnes handicapées à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société, et le second sur le droit à la capacité juridique des personnes ayant des déficiences intellectuelles et psychosociales. Le Commissaire a accordé une attention particulière à la situation des personnes souffrant d'un handicap psychosocial et intellectuel, qui constituent un groupe particulièrement stigmatisé et vulnérable de gens qui restent privés de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux dans bon nombre d'Etats membres.

Le Bureau du Commissaire a diffusé les documents de réflexion en plusieurs langues. Le Bureau a en outre présenté ces deux documents lors d'un colloque sur le thème "La CDPH et les Fonds structurels de

l'UE: la voie à suivre pour favoriser l'autonomie", organisé le 7 mai à Bruxelles par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) de l'ONU - Bureau régional pour l'Europe. Ce colloque portait sur l'utilisation des Fonds structurels de l'Union, compte tenu des obligations incombant à l'UE et à ses Etats membres au titre de l'article 19 de la CDPH (autonomie de vie et inclusion dans la société), certains craignant que des Etats membres de l'Union n'utilisent ces fonds pour entretenir des institutions existantes.

Les 7-8 juin, le Bureau du Commissaire a présenté les recommandations énoncées dans le document de réflexion sur le droit à la capacité juridique des personnes ayant des déficiences intellectuelles et psychosociales devant une conférence organisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (ADF), le ministère danois des Affaires sociales et l'Institut danois des droits de l'homme, à Copenhague. En plénière ou au sein de groupes de travail, les participants se sont intéressés à plusieurs aspects, dont le droit à la participation politique, les mesures de placement et de traitement sous contrainte, la désinstitutionalisation, le droit d'avoir une famille, les brimades et le harcèlement, et la capacité juridique.

Du 19 au 21 novembre, le Bureau a participé à un séminaire sur les droits de l'homme et le handicap, organisé à Mardin (Turquie) par le ministère turc de la Famille et des Politiques sociales. Ce séminaire a réuni des magistrats, notamment des juges des trois juridictions suprêmes de la Turquie (la Cour constitutionnelle, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat). Le représentant du Bureau du Commissaire a fait deux exposés, l'un sur le rôle des juges nationaux dans la mise en œuvre des normes internationales des droits de l'homme, l'autre sur le droit à la capacité juridique des personnes ayant des déficiences intellectuelles et psychosociales. Ce deuxième exposé insistait sur les efforts considérables que devraient déployer tous les Etats européens pour mettre en œuvre l'article 12 de la CDPH, y compris la mise en place d'alternatives pour faciliter la prise de décisions.

La protection des droits des personnes handicapées a aussi figuré en bonne place dans les activités par pays menées par le Commissaire en 2012, et notamment lors de ses visites en Autriche, en Finlande, en Irlande et en République tchèque. Dans ce contexte, le Commissaire a exhorté les autorités finlandaises et irlandaises à poursuivre les réformes et à achever le processus de désinstitutionalisation des personnes handicapées afin de permettre prochainement la ratification de la CDPH par leur pays. Au cours de toutes ces visites et dans les rapports et lettres qui ont suivi, le Commissaire a insisté sur l'importance de garantir une vie indépendante et l'intégration dans la communauté et de veiller à un enseignement intégrateur pour les enfants handicapés, et a formulé des recommandations spécifiques pour améliorer la situation dans chaque pays.

Une autre préoccupation majeure exprimée par le Commissaire dans son suivi par pays est la nécessité de réformer les législations sur la capacité juridique qui sont obsolètes et contraires à la CDPH, en veillant tout spécialement à élaborer des dispositifs d'aide à la décision. La situation des personnes souffrant de déficiences intellectuelles et psychosociales et la protection des droits de l'homme dans le cadre des soins psychiatriques ont été abordées par le Commissaire lors de ses visites en Autriche et en République tchèque.

Il a aussi insisté sur la participation des personnes handicapées à toutes les initiatives de réformes les concernant et au sein des mécanismes nationaux de suivi concernant la mise en œuvre des normes internationales.

3. Défenseurs des droits de l'homme

En 2012, le Commissaire a continué à s'intéresser à la situation des défenseurs des droits de l'homme et à leur environnement de travail dans le cadre de son travail par pays et de ses activités thématiques. Lors de ses visites dans les pays, le Commissaire a notamment insisté sur l'importance de développer et d'entretenir un dialogue authentique avec les organisations non gouvernementales en raison du soutien qu'elles apportent aux groupes les plus vulnérables de la société et pour les consulter sur les possibilités d'atténuer les retombées de la crise financière. Le Commissaire s'est inquiété de l'impunité persistante

des auteurs de violations graves à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et de l'absence de moyens de leur faire rendre des comptes. Depuis 2012, le Bureau du Commissaire a organisé des tables rondes thématiques avec les défenseurs des droits de l'homme afin qu'ils puissent s'exprimer sur les questions prioritaires dans les activités.

3.1 *Table ronde sur la justice d'après-guerre et l'instauration d'une paix durable dans l'ex-Yougoslavie*

Le 18 mars, le Bureau du Commissaire a organisé une « Table ronde sur la justice d'après-guerre et l'instauration d'une paix durable dans l'ex-Yougoslavie ». Elle s'est tenue à Sarajevo à la veille du lancement par le Commissaire de son document thématique sur ce sujet. Y ont participé des défenseurs des droits de l'homme de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Kosovo*, de « L'ex-République yougoslave de Macédoine », du Monténégro, de la Serbie et de la Slovénie.

La table ronde a été l'occasion d'un échange de vues sur les principales questions soulevées dans le document thématique. Elle a également permis de mieux comprendre les initiatives prises actuellement par les défenseurs des droits de l'homme dans le domaine de la justice d'après-guerre. La société civile, y compris les organisations et les défenseurs des droits de l'homme, jouent à cet égard un rôle essentiel, car elle collecte des données, apporte des éléments de preuve, coopère avec les institutions nationales et internationales, organise des campagnes d'éducation et des débats, apporte une assistance aux victimes et encourage la responsabilisation et la réconciliation.

Au cours de la discussion sur les mesures à prendre pour éliminer l'impunité, les défenseurs des droits de l'homme ont insisté sur l'importance d'appliquer le principe de la responsabilité du commandement au niveau national; la nécessité d'améliorer la protection et le soutien des victimes et des témoins dans les affaires de crimes de guerre et l'importance de donner un plus grand rayonnement et une plus grande diffusion au travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) dans la région. Les défenseurs des droits de l'homme ont aussi insisté sur la difficulté, pour les victimes de la guerre, comme les personnes " radiées " de Slovénie et les victimes civiles de la guerre, d'obtenir des dédommagements effectifs et appropriés. Ils ont longuement discuté de l'Initiative RECOM, un mécanisme régional d'établissement et de reconnaissance de la vérité. Evoquant les réformes institutionnelles nécessaires pour éviter la non-répétition, les participants ont insisté sur l'importance de mettre en place un système judiciaire indépendant et compétent et des systèmes éducatifs intégrateurs.

Un rapport sur cette Table ronde est consultable sur le site internet du Commissaire.

3.2 *Table ronde des défenseurs des droits de l'homme sur la protection des droits des migrants en Europe*

Le 5 octobre, le Bureau du Commissaire a organisé, à Paris, une table ronde sur la protection des droits des migrants en Europe, à laquelle ont participé des défenseurs des droits de l'homme venus de quinze Etats membres. Ces travaux, dirigés par le Commissaire, poursuivaient un double objectif: discuter de certaines questions spécifiques relatives aux droits de l'homme des migrants et évaluer la situation des défenseurs des droits de l'homme travaillant dans ce domaine.

Lors des débats sur les motifs et les conditions de rétention des migrants, les participants ont déploré les mauvaises conditions de rétention, qui sont souvent contraires aux normes des droits de l'homme et s'apparentent même parfois à des traitements inhumains ou dégradants. Cette situation est d'autant plus grave que les migrants ont difficilement accès à une assistance juridique et à des recours effectifs. A cela s'ajoute que les possibilités d'engager une procédure d'asile semblent très réduites. De nombreux défenseurs des droits de l'homme ont contesté la légitimité et l'efficacité des pratiques de rétention des

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit à son territoire, ses institutions ou sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 (1999) du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

migrants. Les mesures non privatives de liberté ne sont pas suffisamment utilisées; il convient cependant de faire preuve de prudence, car certaines de ces solutions de remplacement peuvent, elles aussi, être attentatoires aux droits de l'homme.

De l'avis général, les politiques et mesures d'intégration des migrants dans la société ne sont pas considérées comme prioritaires par les autorités nationales et ont tendance à être inefficaces. Le regroupement familial constitue une composante importante des efforts d'intégration; toutefois, la procédure est longue, coûteuse et il est de plus en plus difficile de la faire aboutir. Parmi les facteurs préjudiciables à l'intégration figurent l'image négative des migrants et des étrangers véhiculée par le discours public, le développement de tendances racistes et xénophobes et - facteur plus insidieux - l'idée que les migrants ne sont que de passage. Les femmes migrantes sont davantage exposées au risque de violences, d'abus et d'exclusion, qu'elles soient en rétention ou non. De manière générale, il leur est aussi plus difficile de faire valoir leurs droits et d'obtenir réparation.

Les participants ont insisté sur le fait que l'intimidation, la diffamation, les menaces, les agressions physiques et verbales, les sanctions administratives et le harcèlement judiciaire sont autant de moyens utilisés pour dissuader les défenseurs des droits de l'homme de travailler avec les migrants et de combattre la montée de la xénophobie et du racisme en Europe. Les immigrants et les défenseurs des droits de l'homme qui les assistent sont perçus comme une menace pour la société, la sécurité et l'identité. Certaines ONG de défense des droits de l'homme ont du mal à obtenir des fonds, ce qui entrave leurs activités. Vu les difficultés que connaissent les migrants placés en rétention, il importe au plus haut point que les défenseurs des droits de l'homme aient accès aux lieux où des migrants sont privés de liberté et puissent aider les personnes qui en ont besoin.

Un compte rendu de la table ronde est disponible sur le site internet du Commissaire.

Le 19 décembre, le Commissaire a publié, dans son Carnet des droits de l'homme, un article intitulé « Les restrictions affectant les défenseurs des droits des migrants doivent cesser », dans lequel il a abordé de nombreux points discutés lors de la Table ronde. Le Commissaire a encouragé les Etats membres du Conseil de l'Europe à respecter l'esprit et la lettre de la Déclaration de 1998 de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'homme. Il a également appelé à sensibiliser davantage l'opinion publique à la dimension « droits de l'homme » des migrations, en insistant sur le rôle clé que les médias peuvent jouer dans ce processus. Le Commissaire a encouragé les structures nationales des droits de l'homme, comme les médiateurs, à soutenir davantage le travail des défenseurs des droits des migrants et à coopérer avec eux de manière plus systématique, ce qui renforcerait l'action des structures et des défenseurs, pour un meilleur impact. En outre, le Commissaire a exhorté les autorités nationales à mettre un terme à l'impunité en veillant à ce que des enquêtes effectives soient menées chaque fois que des défenseurs des migrants subissent des violences. Enfin, il a estimé que l'Union européenne devrait se préoccuper davantage des difficultés que rencontrent, dans ses Etats membres, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations œuvrant dans le domaine des migrations et de la lutte contre les discriminations.

3.3 Autres événements et activités

Quatrième réunion inter-mécanismes sur la protection des défenseurs des droits de l'homme

Le Bureau a participé à la quatrième réunion de mécanismes et de programmes internationaux et régionaux de protection des défenseurs des droits de l'homme. La réunion était organisée à Genève les 8 et 9 mars par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme – un programme conjoint de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) – et accueillie par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Des représentants de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, de l'Union Européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi que de plusieurs ONG internationales ont participé à la réunion.

Les participants ont examiné les possibilités et les initiatives concrètes de renforcement de la coopération et de la coordination pour soutenir et protéger les défenseurs des droits de l'homme. Plus précisément, il ont discuté des moyens de garantir que les auteurs de violations commises à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme soient amenés à rendre compte de leurs actes, de la lutte contre l'impunité et des problèmes à surmonter pour assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme du point de vue de la liberté d'association, y compris le droit d'obtenir des financements et d'y accéder.

Réunion sur les mécanismes nationaux et les politiques publiques de protection des défenseurs des droits de l'homme

Le Bureau a participé à une réunion organisée le 18 juin à Genève par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et par l'ONG « Protection International ». La réunion a rassemblé des représentants des Etats membres de l'ONU, d'ONG internationales et d'organisations internationales. Elle visait à faciliter l'échange d'informations sur la mise en place au niveau national et le fonctionnement de mécanismes et de politiques de protection des défenseurs.

Au cours des discussions, les participants ont souligné l'importance des mécanismes nationaux et internationaux déjà en place et la nécessité de veiller à ce que les défenseurs et les acteurs de la société civile continuent à faire confiance à ces instruments. Dans le cadre de leurs politiques nationales en faveur des défenseurs, les Etats devraient aussi envisager de soutenir plus activement les réseaux nationaux et régionaux de défenseurs. Quant aux structures nationales des droits de l'homme, elles devraient s'attacher à définir leur rôle dans le soutien aux défenseurs. Enfin, il faudrait évaluer régulièrement la mise en œuvre des Orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme et favoriser cette mise en œuvre sur le terrain.

4. Coopération avec les structures nationales des droits de l'homme

Les structures nationales de protection des droits de l'homme ou SNDH (médiateurs, commissions de protection des droits de l'homme et organes de promotion de l'égalité) sont des partenaires essentiels du Commissaire dans son dialogue en faveur des droits de l'homme avec les États membres, tel qu'il est prévu dans son mandat. En 2012, le Commissaire a rencontré les directeurs de SNDH lors de ses visites dans les pays et à Strasbourg pour examiner des problèmes de droits de l'homme et chercher les meilleurs moyens d'y remédier. Les informations communiquées par les SNDH ont régulièrement été utilisées dans la préparation des visites dans les pays et commentées dans les rapports correspondants. Le Commissaire a également rencontré des représentants du Groupe Européen des institutions nationales des droits de l'homme à Brighton, en avril, et du Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) à Strasbourg, en mai.

En 2012, il s'est tout spécialement intéressé à l'impact de la crise économique et des mesures d'austérité sur le fonctionnement des SNDH. Le Commissaire s'est inquiété face à la diminution des ressources financières et humaines des SNDH et à leur fusion pour constituer des entités plus grandes. Il a aussi recommandé aux gouvernements d'associer les SNDH à toutes les phases du processus budgétaire afin d'ajouter une perspective « droits de l'homme » aux mesures de lutte contre la crise.

Le Commissaire œuvre actuellement à une intensification de sa collaboration multilatérale avec les SNDH. En avril, le Commissaire a participé à la réunion annuelle de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) et les institutions nationales de protection des droits de l'homme, à Vienne. En octobre, le Bureau a participé à une réunion organisée par la FRA pour discuter de la coopération entre les organisations internationales et les différents réseaux de SNDH. Le Groupe Européen des institutions nationales des droits de l'homme, Equinet, et le Bureau du Médiateur de l'UE étaient représentés à cette

réunion. Le Conseil de l'Europe et la FRA prévoient d'organiser fin 2013 une réunion avec les SNDH d'Europe.

5. Coopération avec des organisations européennes et internationales

5.1 Union européenne

En septembre, le Commissaire a rencontré la Commissaire aux affaires intérieures, Mme Cecilia Malmström, et le Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis. L'entretien avec Mme Malmström a porté sur la réforme du régime d'asile européen commun, et notamment sur la réforme du règlement de Dublin. Il a aussi été question des activités de lutte contre l'extrémisme menées par la Commission européenne. Le Commissaire et M. Lambrinidis ont échangé des informations sur la situation des droits de l'homme en Europe et sur leurs priorités respectives.

En novembre, le Commissaire a rencontré Mme Neelie Kroes, Vice-Présidente de la Commission européenne et Commissaire chargée de la stratégie numérique, à l'occasion du Forum ouvert sur la sécurité des acteurs des médias en ligne, à Bakou. Pendant ce Forum, la Vice-Présidente, le Commissaire et la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Mme Dunja Mijatović, ont modéré un échange de vues avec des membres des médias azerbaïdjanais sur la sécurité des journalistes. Ces trois personnalités ont publié une déclaration commune où elles se sont déclarées prêtes à aider l'Azerbaïdjan à progresser dans le domaine de la liberté d'expression et de la liberté des médias électroniques et traditionnels.

En novembre, le Commissaire a rencontré à Strasbourg Mme Viviane Reding, Vice-Présidente de la Commission européenne, chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté. Les entretiens ont porté pour l'essentiel sur la situation des Roms et sur l'accès à la justice; ils ont notamment évoqué les visites du Commissaire dans les pays et les critères de la Commission européenne applicables au fonctionnement du système judiciaire.

Des informations sur les conclusions du suivi par pays du Commissaire ont été échangées avec les services pertinents de la Commission et le Service européen pour l'action extérieure tout au long de l'année.

En mai, le Commissaire s'est rendu à l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) à Vienne et s'est entretenu avec la présidente du conseil d'administration de la FRA, Mme Ilze Brands Kehris, et avec le directeur de la FRA, M. Morten Kjaerum. Le Commissaire a informé les représentants de la FRA de ses priorités et les représentants de la FRA ont donné un aperçu de leurs recherches en cours. Il a été convenu de renforcer encore la coopération pour améliorer l'efficacité du programme commun de protection des droits de l'homme.

En novembre, le Commissaire a rencontré à Strasbourg la nouvelle Présidente du Conseil d'administration de la FRA, Mme Maija Sakslin, ainsi que le Directeur de l'ADF, M. Morten Kjaerum. En décembre, le Commissaire a prononcé un discours liminaire lors de la Conférence de l'Union européenne sur les droits fondamentaux organisée par la FRA à Bruxelles.

La FRA et le Bureau du Commissaire échangent régulièrement des informations sur les problèmes de droits de l'homme. En 2012, le Bureau a aussi participé à plusieurs séminaires et réunions de la FRA sur les structures nationales des droits de l'homme et les personnes handicapées.

5.2 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

En mai, le Commissaire a rencontré à Vienne la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Mme Dunja Mijatović. La protection des journalistes et l'accès aux médias sociaux ont figuré parmi les

thèmes majeurs de l'entretien. En novembre, le Commissaire a rencontré la Représentante pour la liberté des médias et la Vice-Présidente de la Commission européenne chargée de la stratégie numérique; ils ont eu un échange de vues avec des membres des médias azerbaïdjanais sur la sécurité des journalistes à l'occasion du forum ouvert consacré à la sécurité des intervenants sur les médias en ligne, à Bakou (voir ci-dessus sous "UE"). Toujours à Bakou, le Commissaire et la Représentante de l'OSCE ont aussi visité quatre journalistes emprisonnés au centre de détention n°1, à Kurdakhani.

En juin, le Commissaire a pris la parole devant la conférence de Dublin sur la liberté d'internet, organisée dans le cadre de la présidence irlandaise de l'OSCE. Au cours de cette conférence, il a rencontré le Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, M. l'Ambassadeur Janez Lenarčič, et a eu un échange de vues sur les activités de leurs deux institutions. En décembre, le Commissaire a rencontré à Strasbourg le premier directeur adjoint du BIDDH de l'OSCE, M. Douglas Wake. La discussion a essentiellement porté sur la situation des Roms.

En septembre, le Commissaire a rencontré à Strasbourg l'ambassadeur Knut Vollebaek, Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Cette réunion a porté sur leurs priorités respectives, et notamment la situation des Roms et la question de l'apatridie. Ils ont aussi eu un échange de vues sur la situation des personnes appartenant à des minorités nationales dans différents Etats membres. En novembre, la Directrice du Bureau du Commissaire a participé à la conférence de présentation des lignes directrices du Haut-Commissaire sur l'intégration des sociétés marquées par la diversité, à Ljubljana.

Le BIDDH de l'OSCE et le Bureau du Commissaire ont échangé des informations sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et l'incidence des crimes de haine en Europe. Le Commissaire a aussi pris contact avec les missions sur le terrain de l'OSCE lors de ses visites dans les pays.

5.3 Nations Unies

En septembre, le Commissaire a rencontré à Genève avec Mme Navanethem Pillay, Haute Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies. Leur discussion a porté sur l'impact de la crise économique sur les droits de l'homme, l'accès à la justice, la situation des Roms, la liberté d'expression et la situation des migrants et des demandeurs d'asile. Il a aussi été souligné que l'Examen périodique universel (EPU) contribue à améliorer le dialogue sur les droits de l'homme dans les Etats. En septembre, le Commissaire a également rencontré à Bruxelles M. Jan Jařab, Représentant du bureau régional du HCDH pour l'Europe.

En septembre, le Commissaire s'est entretenu à Genève avec Mme Erika Feller, Haut-Commissaire assistante, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ils ont évoqué les problèmes de détermination du statut de réfugié au niveau national, le processus de Sarajevo, consacré au relogement des réfugiés, sur la situation des enfants apatrides et sur les mesures permettant d'éviter la rétention des migrants.

Le Commissaire a maintenu des contacts réguliers avec les rapporteurs spéciaux des Nations Unies dans le cadre du suivi par pays et par thème et a rencontré des responsables locaux de l'ONU pendant ses visites dans les pays. Les rapports par pays du Commissaire ont été mis à la disposition de l'EPU organisé par le Conseil des droits de l'homme, et ont été mentionnés dans les documents produits dans le cadre de ce processus.

Les contacts ont été nombreux au niveau technique entre le Bureau du Commissaire et ces différentes organisations de l'ONU. En mai, le Bureau a partagé son expertise en matière de discrimination fondée sur l'âge lors d'une réunion d'un groupe d'experts de l'ONU sur les droits de l'homme des personnes âgées, à New York. En décembre, le Bureau du Commissaire a participé à la 6^e réunion de coordination entre le Conseil de l'Europe et le HCDH à Genève. Cette réunion a été suivie d'un atelier international sur la coopération entre le système de protection des droits de l'homme des Nations-Unies et les mécanismes régionaux de protection créés dans les différentes parties du monde.

6. Activités de Communication et d'information

L'intense collaboration avec les médias s'est poursuivie en 2012, avec un grand nombre d'interviews, de commentaires, de tweets, de communiqués de presse et de publications. Il en est résulté une visibilité accrue des activités du Commissaire à la fois dans les médias traditionnels et dans les médias en ligne.

Les activités qui ont été les plus couvertes par les médias sont les rapports nationaux et les visites dans les pays, ainsi que les travaux sur les droits de l'homme des Roms, des immigrés et des demandeurs d'asile, le racisme, l'impact des mesures d'austérité sur les droits de l'homme, la liberté d'expression et des médias et les droits des détenus.

Les activités du Commissaire ont été largement commentées par les médias nationaux et par de grands médias bénéficiant d'un rayonnement international, tels que *The Economist*, *The New York Times*, *the Financial Times*, la *BBC*, *The Guardian*, *Le Monde*, *Reuters*, *Associated Press*, *AFP*, *DPA*, *EFE*, *ANSA*, *Al Jazeera*, et *France Télévision*.

La page d'accueil du Commissaire a changé de présentation et a été rendue plus conviviale. Une page web thématique sur la justice d'après-guerre et l'instauration d'une paix durable dans la région de l'ex-Yougoslavie a été mise en ligne en février. Plus de 88 000 visiteurs différents ont navigué sur le site du Commissaire. Le recours aux médias sociaux a également augmenté, notamment sur Twitter où le nombre de « followers » a dépassé la barre des 2 900 fin 2012. Les profils général et personnel du Commissaire sur Wikipédia ont été établis et mis en ligne, et un nouveau site web a été créé pour le Carnet des droits de l'homme.

Le Commissaire Muižnieks a publié les articles suivants dans le Carnet des droits de l'homme en 2012:

- Les structures nationales des droits de l'homme peuvent contribuer à atténuer les effets des mesures d'austérité (31 mai);
- Des journalistes continuent à être agressés en Europe: ils ont besoin d'être protégés contre la violence (5 juin);
- Réduire au silence les voix qui s'élèvent contre l'homophobie constitue une violation des droits de l'homme (21 juin)
- Les préjugés antimusulmans entravent l'intégration (24 juillet)
- Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Europe: une autre génération perdue? (3 septembre)
- Les Etats devraient faire davantage pour protéger les femmes de la violence (9 octobre 2012)
- Les Etats doivent prendre des mesures énergiques pour mettre fin à la ségrégation scolaire des Roms (8 novembre 2012)
- Arrêtons de chasser les Roms, passons à l'intégration (22 novembre)
- Les défenseurs des droits des migrants doivent pouvoir faire leur travail (19 décembre)

7. Personnel et budget

En 2012, le Bureau du Commissaire a disposé du même nombre de postes permanents qu'en 2011, soit 21 (13 de grade A et 8 de grade B), et de trois fonctions à durée déterminée. Afin de faire face à l'accroissement de la charge de travail, le Bureau a fait appel à trois agents temporaires, et un agent a été mis à disposition par le gouvernement suisse (jusqu'en juin). Le montant global des crédits issus du budget ordinaire a atteint 2 940 500 €.

En 2012, le Commissaire a reçu des gouvernements de l'Allemagne et de Monaco des contributions volontaires à hauteur de 50 000 €. Il tient à remercier sincèrement ces Etats membres pour leurs versements.

Le budget du Commissaire aux droits de l'homme couvre la structure de base indispensable à la mise en œuvre des activités prévues par son mandat, et qui devrait être assurée par des moyens permanents provenant du budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

Les moyens mis à la disposition du Commissaire n'ont pas encore atteint le niveau nécessaire identifié par ses prédécesseurs, et qui est aussi jugé approprié par le Commissaire Muižnieks.

La demande du Commissaire, qui est encore en attente, est de disposer d'un Bureau constitué de 30 postes permanents assorti du budget opérationnel correspondant. Le Commissaire estime également qu'une fois atteint, ce niveau constituera un maximum à ne pas dépasser afin de préserver la fluidité et la souplesse de fonctionnement du Bureau.

Annexe 1

Résumé des activités du 1^{er} janvier au 30 mars 2012

La présente annexe contient une synthèse des activités menées par le Commissaire aux droits de l'homme, M. Thomas Hammarberg, entre le 1^{er} janvier et le 30 mars 2012, date de la fin de son mandat de six années.

Missions et visites

Le 17 janvier, le Commissaire aux droits de l'homme s'est rendu en Transnistrie, région de la République de Moldova. L'objectif était de discuter de questions urgentes concernant la protection des droits des habitants de cette région avec les autorités de facto et avec des représentants des structures des droits de l'homme. Les interlocuteurs à Tiraspol ont informé le Commissaire de leur intention de mettre en œuvre plusieurs mesures importantes concernant le fonctionnement du système des juridictions locales, la police et les établissements pénitentiaires.

Les 8-9 février, le Commissaire s'est rendu en Islande, où il a concentré son attention sur des problèmes spécifiques du domaine des droits de l'homme comme la non-discrimination et la réforme de la législation sur l'égalité de traitement, le fonctionnement et l'indépendance de la justice et des autorités de poursuite, les droits sociaux et économiques et les dispositions de protection des droits de l'homme figurant dans le projet de nouvelle Constitution.

Les 16-17 février, le Commissaire s'est rendu en Andorre. Il s'est intéressé à la prévention de la violence domestique, à la protection contre la discrimination et à la promotion du suivi des normes des droits de l'homme par des organismes nationaux indépendants.

Du 20 au 23 février, le Commissaire s'est rendu en Suisse. La visite a permis de préciser comment le système politique fédéral suisse contribue au renforcement de la protection des droits de l'homme. Le Commissaire a eu une série d'entretiens sur des questions relatives à la protection contre la discrimination sous toutes ses formes.

Le 24 février, le Commissaire s'est rendu au Liechtenstein. Il a été informé du débat en cours sur une réforme visant à élargir le champ d'action des structures nationales existantes de protection des droits de l'homme.

Les 7-8 mars, le Commissaire s'est rendu au Luxembourg, où il a abordé des questions relatives à la situation des demandeurs d'asile et des immigrants en situation irrégulière et à la justice des mineurs.

Rapports et dialogue continu

Le 10 janvier, le Commissaire a publié un rapport à la suite de sa visite en Turquie du 10 au 14 octobre 2011. Ce rapport concerne les effets de l'administration de la justice sur la protection des droits de l'homme dans ce pays. Le Commissaire a souligné que, si la Turquie a entrepris de sérieuses réformes et réussi à lever certains obstacles majeurs ces dernières années, sa législation et sa pratique ne sont toujours pas en accord avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. L'un des freins essentiels tient aux opinions et aux pratiques bien établies des juges et des procureurs à différents niveaux, pour qui la protection de l'Etat l'emporte sur celle des droits de l'homme. Le Commissaire a aussi encouragé les autorités à examiner le rôle des procureurs et le fonctionnement de la police judiciaire, ainsi que la qualité des actes d'accusation.

Le 11 janvier, le Commissaire a publié une lettre adressée au Premier ministre de la République de Moldova, M. Vladimir Filat. La lettre s'inscrivait dans le prolongement des discussions que le Commissaire avait eues lors de sa visite dans le pays, du 19 au 22 octobre 2011. Le Commissaire a souligné l'urgence, pour la République de Moldova, de remédier aux dernières conséquences des

violences d'avril 2009 sur le plan des droits de l'homme. Il a constaté avec préoccupation que les responsables d'actes de violence à l'encontre de manifestants avaient bénéficié d'une clémence injustifiable.

Le 12 janvier, le Commissaire a rendu publique une lettre adressée à M. János Martonyi, Ministre hongrois des Affaires étrangères, au sujet de la nouvelle loi sur le droit à la liberté de conscience et de religion, qui prive de nombreuses confessions religieuses de leur statut d'Eglise. Le Commissaire a souligné que les communautés religieuses non reconnues sont privées des droits et des privilèges dont elles jouissaient auparavant en Hongrie et se heurtent à d'importants obstacles juridiques et procéduraux lorsqu'elles tentent d'obtenir de nouveau le statut d'Eglise.

Le 23 février, le Commissaire a publié un rapport et une lettre à la suite de sa visite en Ukraine, du 16 au 19 novembre 2011. Il concernait l'administration de la justice et la protection des droits de l'homme dans le système judiciaire ukrainien. Le Commissaire a recommandé de simplifier l'organisation globale du système judiciaire et de clarifier totalement les compétences et rôles respectifs des différents niveaux de juridiction, en particulier au niveau de la cassation. Il a aussi préconisé des mesures concrètes pour augmenter la transparence du système judiciaire et le soumettre à un contrôle plus étroit de l'opinion publique.

Le 22 février, le Commissaire a publié les observations qu'il a adressées au Gouvernement bulgare. Il y souligne qu'en dépit de certaines avancées, la situation des enfants vivant dans certaines institutions reste très inférieure aux normes. La désinstitutionnalisation progressive des enfants devrait donc figurer parmi les grandes priorités de la Bulgarie. Le Commissaire a exprimé l'espoir que la nouvelle loi sur l'éducation, qui est en cours d'élaboration, ouvrira également l'accès à une éducation de qualité aux enfants qui présentent un handicap intellectuel modéré, sévère ou profond et qui vivent dans les « foyers pour enfants handicapés mentaux. »

Le 29 février, le Commissaire a rendu publique une lettre adressée à M. Eric Pickles, Secrétaire d'Etat aux Collectivités locales du Royaume-Uni. Il y a souligné les insuffisances qui ont été relevées, notamment par la Cour européenne des droits de l'homme et par le Comité européen des droits sociaux, en ce qui concerne l'obligation de respecter le droit des Tsiganes et des Gens du voyage à disposer d'un logement décent au Royaume-Uni³. Il a déploré le démantèlement du système qui exigeait des autorités locales qu'elles évaluent les besoins de logement des Tsiganes et des Gens du voyage et présentent une stratégie pour répondre à ces besoins.

Le 15 mars, le Commissaire a rendu publique une lettre adressée à Kenneth Clarke, Lord Chancelier, Ministre de la Justice du Royaume-Uni. Le Commissaire a fait observer que malgré quelques progrès, la justice des mineurs au Royaume-Uni reste excessivement répressive. La réponse de l'Etat à la délinquance juvénile devrait accorder une plus large place à la réadaptation. Le Commissaire a déclaré que la relative facilité avec laquelle des enfants sont placés en détention soulève des questions quant à la compatibilité de cette approche avec la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Le 28 mars, le Commissaire a rendu publique une lettre adressée à Didier Burkhalter, Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse. Le Commissaire a constaté que les manifestations de racisme et de xénophobie semblent gagner du terrain en Suisse. L'utilisation de slogans agressifs et insultants envers les étrangers lors de campagnes politiques est très préoccupante. Il a souligné que, tout en reconnaissant l'intérêt et l'importance d'un débat politique franc, il fallait réaffirmer très clairement que la liberté d'expression n'est pas absolue: le discours de haine, qui porte atteinte aux droits d'autrui, est inacceptable. Il est nécessaire de réviser le droit pénal suisse pour mettre un terme à l'impunité dont bénéficient les propos xénophobes et racistes tenus publiquement.

³ L'expression « Tsiganes et Gens du voyage » fait référence à un groupe hétérogène de personnes qui vivent au Royaume-Uni et s'identifient elles-mêmes comme « Tsiganes » et/ou « Gens du voyage », y compris les Tsiganes roms et les Gens du voyage irlandais.

Thèmes

Droits des personnes handicapées

Le Commissaire a publié deux documents thématiques sur les droits des personnes handicapées, respectivement en février et en mars. Le premier concerne le droit à la capacité juridique des personnes ayant des déficiences intellectuelles et psychosociales; le second le droit à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société. Ces documents thématiques contribuent aux efforts déployés pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), dont les articles 12 et 19 consacrent la protection de ces droits.

Droits de l'homme des Roms

Le 27 février, le Commissaire a publié un rapport intitulé « Les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe ».

Ce rapport est le premier à donner un aperçu complet de la situation des droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Il aborde une série de thèmes précis comme l'antitsiganisme, les violences racistes, le traitement par les forces de l'ordre et les autorités judiciaires, les stérilisations forcées et le retrait d'enfants de la garde de leurs parents biologiques, les droits économiques et sociaux, l'apatridie et la liberté de circulation. Le rapport souligne aussi l'importance de renforcer la participation des Roms et des Gens du voyage à la vie publique et aux processus décisionnels.

La justice d'après-guerre et l'instauration d'une paix durable dans l'ex-Yougoslavie

Le 19 mars, le Commissaire a publié un document thématique sur « La justice d'après-guerre et l'instauration d'une paix durable dans l'ex-Yougoslavie ». Ce document a été présenté lors d'une manifestation de lancement qui s'est tenue à Sarajevo et a réuni une centaine de participants.

Il porte sur le processus de justice d'après-guerre et les efforts consentis pour instaurer une paix durable dans la région de l'ex-Yougoslavie, à la suite des conflits armés des années 90, qui ont été marqués par un « nettoyage ethnique » et des atrocités que l'Europe n'avait pas connues depuis la seconde guerre mondiale. Le document est centré sur quatre grandes composantes de la justice d'après-guerre: les mesures nécessaires pour mettre fin à l'impunité; l'octroi de dédommagements effectifs et appropriés aux victimes de guerre; la nécessité d'établir et de reconnaître la vérité concernant les violations flagrantes des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire qui ont été commises dans la région; et la nécessité de réformes institutionnelles destinées à garantir que les événements d'hier ne se reproduiront pas.

Autres réunions

Réunion du Conseil permanent de l'OSCE (Vienne)

Le 2 février, le Commissaire a Hammarberg prononcé une allocution devant le Conseil permanent de l'OSCE à Vienne. Il a déclaré que les priorités du Conseil de l'Europe et celles de l'OSCE, notamment dans le cadre de la dimension humaine, sont très voisines, même si les missions des deux organisations diffèrent. Il a souligné l'importance de tenir dûment compte des questions de droits de l'homme dans la recherche de solutions aux conflits prolongés en Europe, ajoutant que le Conseil de l'Europe est disposé à coopérer avec l'OSCE dans ce domaine.

Amnesty Chair Lecture (Gand)

Le 9 mars, le Commissaire a prononcé l'Amnesty Chair Lecture à l'Université de Gand (Belgique). Son allocution, qui portait essentiellement sur la nécessité d'un engagement renouvelé à mettre en œuvre les droits de l'homme en Europe, est disponible sur le site web du Commissaire.

Conférence sur la lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (Strasbourg)

Le 27 mars, le Commissaire a prononcé une allocution à la Conférence « *Lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre à travers l'Europe: partager nos connaissances et progresser* », organisée par la présidence britannique du Comité des Ministres à Strasbourg. Le Commissaire a rappelé le caractère universel de tous les droits de l'homme, que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) doivent pouvoir exercer pleinement. Il a noté avec préoccupation les récentes tentatives de limiter la liberté d'expression des personnes LGBT par le biais de mesures législatives sanctionnant les personnes accusées de « promouvoir l'homosexualité ». Le Commissaire a également mis en avant la situation particulièrement vulnérable des transsexuels et les obstacles auxquels ils se heurtent pour faire officiellement reconnaître leur identité de genre.

Activités de communication et d'information

Les activités qui ont reçu le plus large écho dans les médias sont la publication du rapport sur la Turquie et du rapport sur les droits de l'homme des Roms en Europe ainsi que les visites de pays.

Les articles suivants du Carnet des droits de l'homme ont été publiés pendant la période couverte par le présent rapport:

- *Il faut cesser de mener des politiques discriminatoires à l'encontre des personnes âgées* (19 janvier);
- *Le droit à l'objection de conscience au service militaire devrait être garanti partout en Europe* (2 février);
- *Les personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou psychosociales ne doivent pas être privées de leurs droits individuels* (20 février);
- *Les personnes handicapées ont un droit à être intégrées dans la société - nous devons apprendre à le respecter* (13 mars);
- *L'ingérence des responsables gouvernementaux dans les affaires judiciaires fausse la justice* (20 mars).

Annexe 2

Liste des activités du Bureau en 2012

A. Visites et rapports

En 2012, le Commissaire a effectué des visites, missions et visites de contact dans les pays suivants:

16 et 17 janvier	République de Moldova
8 et 9 février	Islande
16 et 17 février	Andorre
20 au 23 février	Suisse
24 février	Liechtenstein
7 et 8 mars	Luxembourg
7 au 9 mai	Portugal
4 au 6 juin	Autriche
11 au 13 juin	Finlande
3 au 6 juillet	Italie
4 au 6 septembre	Albanie
10 au 12 octobre	Turquie
17 au 19 octobre	Irlande
21 au 25 octobre	Fédération de Russie
5 au 8 novembre	Azerbaïdjan
12 au 15 novembre	République tchèque
26 au 29 novembre	“L'ex-République yougoslave de Macédoine”

En 2012, le Commissaire a publié les rapports nationaux et les lettres suivants:

Turquie

- Rapport établi par le Commissaire aux droits de l'homme du CdE à la suite de sa visite en Turquie, du 10 au 14 octobre 2011. Questions abordées: l'administration de la justice et la protection des droits de l'homme en Turquie (publié le 10 janvier 2012 – référence CommDH(2012)2).

République de Moldova

- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à M. Vladimir Filat, Premier ministre de la République de Moldova, suite aux entretiens eus lors de la visite dans ce pays du 19 au 22 octobre 2011. Questions abordées: observations sur les questions de droits de l'homme liées aux événements d'avril 2009 et non-discrimination (datée du 21 décembre 2011 et publiée le 11 janvier 2012 sous la référence CommDH(2012)3).

Hongrie

- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à M. János Martonyi, Ministre des Affaires étrangères de Hongrie. Question abordée: la nouvelle loi sur le droit à la liberté de conscience et de religion (datée du 16 décembre 2011 et publiée le 12 janvier 2012 sous la référence CommDH(2012)4).

Ukraine

- Rapport établi par le Commissaire aux droits de l'homme du CdE à la suite de sa visite en Ukraine du 16 au 19 novembre 2011. Questions abordées: l'administration de la justice et la protection des droits de l'homme dans le système judiciaire ukrainien (publié le 23 février sous la référence CommDH(2012)10).

- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à M. Anatolii Mohyliov, Premier ministre de la République autonome de Crimée, faisant suite à un entretien lors de sa visite, du 24 au 26 novembre 2011. Question abordée: droits des minorités (datée du 31 janvier 2012 et publiée le 23 février 2012 sous la référence CommDH(2012)11).

Bulgarie

- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à M. Nickolay Mladenov, Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie. Questions abordées: les droits de l'homme des enfants placés en institution et des Roms et d'autres minorités (datée du 24 janvier 2012 et publiée le 22 février 2012 sous la référence CommDH(2012)12).

Royaume-Uni

- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à Rt Hon Eric Pickles, Secrétaire d'Etat aux Collectivités locales du Royaume-Uni. Questions abordées: la protection des droits de l'homme des Tsiganes et des Gens du voyage, et en particulier leur droit à un logement décent (datée du 13 février 2012 et publiée le 15 mars 2012 sous la référence CommDH(2012)14).
- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à M. Kenneth Clarke, Lord Chancellor et Secrétaire d'Etat de la Justice du Royaume-Uni. Question abordée: le système de justice des mineurs (datée du 29 février 2012 et publiée le 15 mars 2012 sous la référence CommDH(2012)17).

Suisse

- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à M. Didier Burkhalter, Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse. Questions abordées: Lutte contre la discrimination, protection des droits de l'homme des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, et cadre institutionnel de protection des droits de l'homme (datée du 12 mars 2012 et publiée le 28 mars 2012 sous la référence CommDH(2012)19).

Portugal

- Rapport établi par le Commissaire aux droits de l'homme du CdE à la suite de sa visite au Portugal du 7 au 9 mai 2012. Questions abordées: impact des mesures d'austérité budgétaire sur les droits de l'enfant et sur les droits de l'homme des personnes âgées; protection des droits de l'homme des Roms (publié le 10 juillet 2012 sous la référence CommDH(2012)22).

Autriche

- Rapport établi par le Commissaire aux droits de l'homme du CdE à la suite de sa visite en Autriche, du 4 au 6 juin 2012. Questions abordées: système national de promotion et de protection des droits de l'homme; droits de l'homme des demandeurs d'asile, des personnes handicapées, des femmes et des personnes âgées (publié le 11 septembre 2012 sous la référence CommDH(2012)28).

Italie

- Rapport établi par le Commissaire aux droits de l'homme du CdE à la suite de sa visite en Italie du 3 au 6 juillet 2012. Questions abordées: durée excessive des procédures judiciaires, protection des droits de l'homme des Roms et Tsiganes; la protection des droits de l'homme des migrants, notamment des demandeurs d'asile (publié le 18 septembre 2012 sous la référence CommDH(2012)26).

Finlande

- Rapport établi par le Commissaire aux droits de l'homme du CdE à la suite de sa visite en Finlande du 11 au 13 juin 2012. Questions abordées: les activités systématiques de mise en œuvre des droits de l'homme, la non-discrimination et la réforme de la législation relative à l'égalité de traitement; les droits de l'homme du peuple indigène lapon (publié le 25 septembre 2012 sous la référence CommDH(2012)27).

Serbie

- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à M. Ivica Dačić, Premier ministre et ministre de l'Intérieur de la Serbie. Question abordée: annulation de la Marche des fiertés 2012 de Belgrade (datée du 4 octobre 2012 et publiée le 17 octobre sous la référence CommDH(2012)33).

Albanie

- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à M. Eduard Halimi, Ministre de la Justice de l'Albanie, suite aux propos échangés lors de sa visite, du 4 au 6 septembre 2012. Question abordée: accès à la justice (datée du 15 octobre 2012 et publiée le 6 novembre 2012 sous la référence CommDH(2012)32).

Irlande

- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à M. Alan Shatter, ministre irlandais de la Justice, de l'Egalité et de la Défense suite aux propos échangés lors de sa visite, du 17 au 19 octobre. Questions abordées: mesures supplémentaires en ce qui concerne l'asile, la justice des mineurs, l'égalité entre les hommes et les femmes et le système de protection des droits de l'homme (datée du 9 novembre 2012 et publiée le 6 décembre sous la référence CommDH(2012)35).
- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à Mme Joan Burton, ministre de la Protection sociale de l'Irlande, suite aux propos échangés lors de sa visite, du 17 au 19 octobre. Question abordée: la reconnaissance juridique des transsexuels (datée du 16 novembre 2012 et publiée le 6 décembre sous la référence CommDH(2012)37).
- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à Mme Kathleen Lynch, ministre d'Etat spécialement chargée du Handicap, de l'Egalité, de la Santé mentale et des Personnes âgées, Irlande, suite aux propos échangés lors de sa visite, du 17 au 19 octobre. Question abordée: réforme de la législation relative aux droits des personnes handicapées (datée du 9 novembre 2012 et publiée le 6 décembre sous la référence CommDH(2012)36).

Géorgie

- Lettre du Commissaire aux droits de l'homme du CdE à M. Bidzina Ivanishvili, Premier ministre de la Géorgie. Question abordée: mauvais traitements sur des détenus (datée du 31 octobre 2012 et publiée le 4 décembre sous la référence CommDH(2012)34).

B. Documents thématiques, Avis, Recommandations et autres publications

Le Commissaire publie tout un éventail de documents sur des thèmes relevant des droits de l'homme. Ils visent à sensibiliser et à conseiller les Etats membres sur la protection des droits de l'homme.

- *Avrupa'da İnsan Hakları*, version en langue turque de « *Droits de l'homme en Europe: la complaisance n'a pas sa place* », collection Points de vue, janvier 2012.
- Document thématique « *A qui appartient-il de décider? Le droit à la capacité juridique des personnes ayant des déficiences intellectuelles et psychosociales* », février 2012.
- Rapport *Les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe*, février 2012. Des extraits du rapport ont été publiés en français, en italien, en romani, en roumain, en hongrois, en slovaque, en tchèque, en espagnol, en bulgare, en albanais, en serbe, en russe et en turc.
- Document thématique, sur *le droit des personnes handicapées à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société*, mars 2012.

- Document thématique sur « La justice d'après-guerre et l'instauration d'une paix durable dans l'ex-Yougoslavie », mars 2012. Ce document thématique est également paru en bosniaque, en croate et en serbe.

C. Événements organisés par le Bureau du Commissaire

Dans le but d'accroître la sensibilisation aux droits de l'homme et de faire avancer la réflexion sur des préoccupations spécifiques, le Commissaire organise des ateliers et des conférences thématiques. Le Commissaire et son bureau contribuent également à alimenter les débats relatifs aux droits de l'homme en participant à des conférences majeures.

En 2012, le Bureau du Commissaire a organisé ou co-organisé les événements suivants:

- Présentation du recueil de Points de vue du CommHR *Avrupa'da İnsan Hakları* (Istanbul, 20 janvier).
- Présentation du rapport du CommHR intitulé *Les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe* (Bruxelles, 27 février)
- Table ronde avec des défenseurs des droits de l'homme sur le thème: « La justice d'après-guerre et l'instauration d'une paix durable dans l'ex-Yougoslavie » (Sarajevo, 18 mars)
- Table ronde avec des défenseurs des droits de l'homme sur le thème: « La protection des droits des migrants en Europe » (Paris, 5 octobre)
- Réunion de réflexion entre experts “ Les conséquences, pour les droits de l'homme, de la crise économique et des mesures d'austérité ” (Strasbourg, 19 novembre)
- Réunion de réflexion entre experts « l'internet, les réseaux sociaux et les droits de l'homme » (Strasbourg, 23 novembre)

D. Événements auxquels ont participé le Commissaire ou son Bureau

Le Commissaire ou son Bureau ont participé en 2012 aux événements majeurs suivants:

- Commémoration du 5^e anniversaire du meurtre de Hrant Dink (Istanbul, 19 janvier);
- Discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 27 janvier);
- Réunion du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne (Vienne, 2 février);
- Séminaire “Les Roms en Europe” organisé par la délégation suédoise à l'OSCE (Stockholm, 6 février);
- Séminaire “les droits de l'homme des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes”, organisé par le ministère finlandais des Affaires étrangères (Helsinki, 16 février);
- Séminaire “Les droits de l'homme dans la Constitution – comparaison des systèmes nordiques” (Oslo, 28 février);
- Séminaire de politique étrangère du Parti social-démocrate suédois (SDP) « politique étrangère: des objectifs fondés sur des valeurs, des moyens réalistes » (Helsinki, 5 mars);

- *Amnesty Chair Lecture* à l'Université de Gand (Gand, 28 février);
- Audition sur la législation relative à la capacité juridique, organisée par la Commission mixte sur la justice, la défense et l'égalité de l'*Oireachtas*, le Parlement irlandais (Dublin, 29 février);
- Conférence « Lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre à travers l'Europe: partager nos connaissances et progresser », organisée par la présidence britannique du Comité des Ministres (Strasbourg, 27 mars);
- Colloque international sur la réforme judiciaire, organisé conjointement par le ministère turc de la Justice et la Banque mondiale, à Ankara (Ankara, 2-3 avril);
- Conférence à haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, organisée par la présidence britannique du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (Brighton, 19-20 avril);
- Séminaire sur l'adoption, les enfants défavorisés et les droits des adultes et des enfants handicapés (Istanbul, 25-27 avril);
- Fédération européenne des journalistes (FEJ) "Initiative pour un journalisme éthique: le journalisme et le défi de l'intolérance" (Bruxelles, 3 mai);
- Colloque "La CRPD et les Fonds structurels de l'UE: la voie à suivre pour favoriser l'autonomie" organisé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU - Bureau régional pour l'Europe (Bruxelles, 7 mai);
- Conférence "Les enjeux d'une mise en œuvre universelle et effective de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées", organisée par le Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire de l'université de Paris-II, sous les auspices des Gouvernements français et argentin (Paris, 15 mai);
- Conférence internationale de l'UNESCO sur le « harcèlement homophobe », la veille de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (Paris, 16 mai);
- Conférence sur le thème " Travail sur le passé et réconciliation: de quel mécanisme de recherche de la vérité le Kosovo a-t-il besoin?" organisée par le Bureau civil international (Priština, 22 mai);
- Groupe d'experts de l'ONU sur les droits de l'homme des personnes âgées (New York, 29-31 mai);
- Conférence internationale: « Régions à pouvoirs législatifs au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne - défis et objectifs stratégiques », organisée par le parlement régional du Tyrol en coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (Innsbruck, 1^{er} juin);
- Conférence sur l'autonomie et l'inclusion des personnes ayant des déficiences intellectuelles et psychosociales, organisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, le ministère danois des Affaires sociales et l'Institut danois des droits de l'homme (Copenhague, 7-8 juin);
- Conférence de Dublin sur la liberté d'internet, organisée dans le cadre de la présidence irlandaise de l'OSCE (Dublin, 18 juin);

- Réunion sur les mécanismes nationaux et les politiques publiques de protection des défenseurs des droits de l'homme organisée par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et par l'ONG *Protection International* (Genève, 18 juin);
- Echange de vues sur les effets des mesures d'austérité avec la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE (Strasbourg, 25 juin);
- Echange de vues sur la liberté des médias avec des membres de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE (Strasbourg, 26 juin);
- « Hommage de la jeunesse européenne aux personnes qui ont sauvé l'honneur de l'humanité pendant l'Holocauste », organisé par la présidence albanaise du Comité des Ministres (Tirana, 5 septembre);
- 31^e conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice “ Réponses de la justice à la violence urbaine ” (Vienne, 19-21 septembre);
- Débat organisé par la Fondation « Open Society » sur le thème de la liberté d'expression et du discours de haine (Bruxelles, 27 septembre);
- 2^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la cohésion sociale « Bâtir un avenir sûr pour tous. Protéger et autonomiser les groupes de personnes vulnérables, en particulier en période de crise » (Istanbul, 11-12 octobre 2012);
- Conférence « La justice post-socialiste, 20 ans après », co-organisée par la Fondation Soros de Lettonie et par l'institut supérieur d'études juridiques de Riga (Riga, 10-11 octobre);
- Conférence de lancement du troisième commentaire thématique du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (Strasbourg, 15 octobre);
- Réunion convoquée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sur la coopération entre cette Agence, le Conseil de l'Europe et les structures nationales des droits de l'homme (Vienne, 15 octobre);
- 23^e Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 octobre);
- Conférence générale annuelle du Conseil européen pour les réfugiés et exilés (ECRE) (Dublin, 17 octobre);
- Conférence annuelle de la branche européenne de l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (Dublin, 18 octobre);
- Forum ouvert consacré à la sécurité des intervenants sur les médias en ligne, organisé par l'Union européenne de radio-télévision, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et l'Unesco, en coopération avec les gouvernements de l'Autriche, des Pays-Bas et de la Suède, lors du Forum sur la gouvernance de l'internet (Bakou, 7 novembre);
- Conférence de présentation des lignes directrices sur l'intégration des sociétés marquées par la diversité du Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales (HCNM), organisée par le HCNM et le ministère slovène des Affaires étrangères (Ljubljana, 7 novembre);
- Conférence de lancement du réseau européen sur l'apatridie – ENS (Budapest, 19-21 novembre);

- Séminaire sur les droits de l'homme et le handicap, organisé par le ministère turc de la Famille et des Politiques sociales (Mardin, 19-21 novembre);
- Echange de vues avec le Comité d'experts ad hoc sur les questions roms (CAHROM), à l'occasion de la quatrième réunion de ce comité (Strasbourg, 30 novembre);
- Conférence « Droits de l'homme et démocratie en action - un regard vers l'avenir: l'impact de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme » (Strasbourg, 30 novembre);
- Séminaire pour discuter des constats et des recommandations figurant dans le rapport établi par le Commissaire à la suite de sa visite de juin 2012, organisé par le centre finlandais des droits de l'homme et le ministère finlandais des Affaires étrangères (Helsinki, 30 novembre);
- Célébration du 10^e anniversaire de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice–CEPEJ (Strasbourg, 6 décembre);
- Edition 2012 de la Conférence sur les droits fondamentaux « Repenser l'accès à la justice dans la pratique » (Bruxelles, 7 décembre);
- 14^e Forum UE-ONG sur les droits de l'homme (Bruxelles, 7 décembre);
- 6^e réunion de coordination entre le Conseil de l'Europe et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (Genève, 11 décembre);
- Deuxième forum intersexe, organisé à Stockholm par l'association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes – ILGA (Stockholm, 9-10 décembre).